

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

POLE UNIVERSITAIRE DE KOLEA

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE



**Mémoire de fin de cycle présenté en vue de l'obtention du diplôme de
master en sciences commerciales et financières**

Option : Finance d'entreprise

Thème :

**Appréciation de la performance d'une compagnie d'assurance à travers
une analyse financière**

Cas : Société National d'Assurance SAA

Elaboré par :

KHALDOUN Imene Zehaira

Encadré par :

Mme OUBELAID Halima

Lieu de stage : Société National d'Assurance Quartier d'Affaires BAB EZZOUAR, ALGER.

Période de stage : du 07/03/2022 au 07/04/2022.

Année universitaire

2021/2022

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
POLE UNIVERSITAIRE DE KOLEA
ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE**



**Mémoire de fin de cycle présenté en vue de l'obtention d'un diplôme de
master en sciences commerciales et financières**

Option : Finance d'entreprise

Thème :

**Appréciation de la performance d'une compagnie d'assurance à travers
une analyse financière**

Cas : Société National d'Assurance SAA

Elaboré par :

KHALDOUN Imene Zehaira

Encadré par :

Mme OUBELAID Halima

Lieu de stage : Société National d'Assurance Quartier d'Affaires BAB EZZOUAR, ALGER.

Période de stage : du 07/03/2022 au 07/04/2022.

Année universitaire

2021/2022

Remerciements

Le plus grand merci est à ALLAH, le tout puissant qui nous illumine notre chemin, de nous avoir donné la foi et la volonté d'aller jusqu'au bout pour terminer ce travail.

Mes remerciements et ma gratitude vont aussi à ma promotrice de mémoire Mme OUBELAID Halima, qui m'a accompagné tout au long de ce travail avec de patience et pédagogie.

Nous tenons à remercier également Mme BENAÏSSA Hanene de nous avoir laissés la chance de faire notre stage au sein de la SAA.

Nos remerciements vont également à l'équipe de la SAA.

Nous tenons à remercier tous nos enseignants et le personnel de L'ESC.

Enfin, nos remerciements les plus distingués aux membres du jury qui feront l'honneur d'examiner notre travail.

Dédicace

Je dédie ce mémoire :

A ma très chère maman « Hakima » que nulle dédicace ne puisse exprimer mes sincères sentiments, pour son encouragement continu et son aide. En témoignage de mon profond amour et respects, je vous remercie infiniment pour votre éducation, vos sacrifices ainsi que votre soutien. Puisse dieux, le plus puissant, te préserve et t'accorder santé, longue vie et bonheur.

A mon très cher père.

A mon très chère oncle « Kamel » pour ses conseils pertinents.

A mes adorables frères « Ameer et Mohamed » que j'aime beaucoup.

A mes très chères tantes.

A la mémoire de ma grande mère maternelle.

A tous ceux qui m'ont souhaité du succès et ont cru en mes capacités, à tous ceux qui m'aiment et que j'aime, je dédie...

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION GENERALE..... | A |
| CHAPITRE 01 : GENERALITE SUR L'ACTIVITE D'ASSURANCE..... | 1 |
| INTRODUCTION DU CHAPITRE | 2 |
| SECTION 01 : NOTION DE BASE SUR L'ASSURANCE | 3 |
| SECTION 02 : LE CONTRAT D'ASSURANCE | 12 |
| CONCLUSION DU CHAPITRE..... | 21 |
| CHAPITRE 02 : LA PERFORMANCE ET LES OUTILS D'ANALYSE FINANCIERE | |
| | 22 |
| INTRODUCTION DU CHAPITRE | 23 |
| SECTION 01 : NOTIONS THEORIQUE DE PERFORMANCE ET ANALYSE FINANCIERE | 24 |
| SECTION 02 : OUTILS ET INDICATEURS D'ANALYSE FINANCIERE D'UNE COMPAGNIE | |
| D'ASSURANCE..... | 31 |
| CONCLUSION DU CHAPITRE..... | 41 |
| CHAPITRE 03 : ANALYSE FINANCIERE DE LA SAA | 42 |
| INTRODUCTION DU CHAPITRE | 43 |
| SECTION 01 : PRESENTATION DE LA SAA..... | 44 |
| SECTION 02 : ANALYSE D'INDICATEURS DE PERFORMANCE DE SAA..... | 50 |
| CONCLUSION DU CHAPITRE..... | 61 |
| CONCLUSION GENERALE..... | 63 |

Liste des abréviations

AC : Actif Courant
ANC : Actif Non Courant
BADR : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
BDL : Banque de Développement Local
BFR : Besoin en Fond de Roulement
BNA : Banque National Algérie
CAAR : Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance
CAAT : Compagnie Algérienne d'Assurance des Transports
CCR : Compagnie Centrale de Réassurance
CNA : Conseil National des Assurances
CP : Capitaux Permanent
CSA : Commission de Supervision des Assurances
DA : Dinar Algérien
DCT : Dettes à Court Terme
DR : Directions Régionales
EPE : Entreprise Publique Economique
FGA : Fonds de Garantie Automobile
FR : Fond de Roulement
PC : Passif Courant
PDG : Président Directeur Général
RC : Responsabilité Civile
SAA : Société National d'Assurance
SPA : Société Par Action
TN : Trésorerie Nette
UAR : Union algérienne des sociétés d'Assurance et de Réassurance

Liste des tableaux

| N° | Intitulé | Page |
|-----------|--|-------------|
| 01 | Fiche signalétique de la SAA | 45 |
| 02 | Le fonds de roulement | 50 |
| 03 | Le besoin en fonds de roulement | 50 |
| 04 | La trésorerie nette | 51 |
| 05 | Ratio de croissance des primes émises | 52 |
| 06 | Ratio de croissance des primes acquises | 53 |
| 07 | Le ratio de sinistralité | 53 |
| 08 | Le ratio de frais de gestion | 54 |
| 09 | Le ratio combiné | 55 |
| 10 | Le ratio de liquidité générale | 56 |
| 11 | Le ratio de rentabilité économique | 57 |
| 12 | Le ratio de rentabilité financière | 58 |
| 13 | Le ratio d'endettement | 59 |
| 14 | Le ratio de taux de résultat financier par rapport aux produits financiers | 60 |

Liste des figures

| N° | Intitulé | Page |
|-----------|---|-------------|
| 01 | Les types d'assurances | 08 |
| 02 | Comparaison de cycle de production | 09 |
| 03 | Le concept d'efficacité, d'efficience et de performance | 26 |
| 04 | Organisation de la Société Nationale d'Assurance (SAA) | 47 |
| 05 | Représentation de l'organigramme de la Direction Générale de la SAA | 48 |
| 06 | L'évolution temporelle (2019-2021) des indicateurs d'équilibre financiers | 51 |
| 07 | L'évolution temporelle (2019-2021) de ratio de croissance des primes émises | 52 |
| 08 | L'évolution temporelle (2019-2021) de ratio de croissance des primes acquises | 53 |
| 09 | L'évolution temporelle (2019-2021) de ratio de sinistralité | 54 |
| 10 | L'évolution temporelle (2019-2021) de ratio combiné | 56 |
| 11 | L'évolution temporelle (2019-2021) de ratio de liquidité générale | 57 |
| 12 | L'évolution temporelle (2019-2021) de ratio de rentabilité économique | 57 |
| 13 | L'évolution temporelle (2019-2021) de ratio de rentabilité financière | 59 |
| 14 | L'évolution temporelle (2019-2021) de ratio d'endettement | 59 |

Liste des Annexes

| N° | Intitulé |
|----|------------------------------------|
| 1 | Actif du bilan de l'année 2019 |
| 2 | Passif du bilan de l'année 2019 |
| 3 | Compte de résultat de l'année 2019 |
| 4 | Actif du bilan de l'année 2020 |
| 5 | Passif du bilan de l'année 2020 |
| 6 | Compte de résultat de l'année 2020 |
| 7 | Actif du bilan de l'année 2021 |
| 8 | Passif du bilan de l'année 2021 |
| 9 | Compte de résultat de l'année 2021 |

Résumé

L'analyse financière consiste à tirer des renseignements sur la santé d'une entreprise, notamment en matière de solvabilité et de rentabilité, à partir des documents comptables

Afin de mesurer la performance financière d'une entreprise, on utilise les outils d'analyse financière tel que : Soldes intermédiaires de gestion, capacité d'autofinancement, indicateurs d'équilibre financier (le fond de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette)ainsi que la méthode des ratios.

Dans notre étude on s'intéresse à la mesure de performance de la compagnie d'assurance, c'est pour cela qu'on utilise des indicateurs et des ratios particuliers à l'assurance.

La recherche bibliographique et le stage pratique au sein de l'entreprise SAA, ont permis d'évaluer la performance financière de la SAA à travers l'analyse de ses indicateurs d'équilibre financier et ses ratios

A travers cette analyse on a pu dresser un rapport sur le point fort et point faible de cette société.

Les mots clés : analyse financière, assurance, performance financière, ratio, finance.

ملخص

يمكننا التحليل المالي من الحصول على معلومات حول صحة الشركة ، لا سيما من حيث الملاءة والربحية ، و ذلك عن طريق مستندات المحاسبة.

من أجل قياس الأداء المالي للشركة، نستخدم أدوات التحليل المالي مثل: أرصدة الإدارة الوسيطة، قدرة التمويل الذاتي، ومؤشرات الرصيد المالي (رأس المال العامل، والحاجة إلى رأس المال العامل وصافي النقد) اضافة الى طريقة النسبة.

نهتم في دراستنا بقياس أداء شركة التأمين ، ولهذا نستخدم مؤشرات ونسب خاصة بها.

اتاح البحث البيبليوغرافي والتربص التطبيقي في المؤسسة الوطنية للتأمين من تقييم الاداء المالي للمؤسسة من خلال تحليل مؤشرات و نسب خاصة بشركات التأمين.

من خلال هذه الدراسة، تمكنا من إعداد تقرير عن نقطة القوة ونقطة الضعف لهذه الشركة.

الكلمات المفتاحية: تحليل مالي، تأمين، اداء مالي، نسبة، مالية.



Introduction générale

Introduction générale

Depuis Toujours L'être Humain a été exposé à divers risques et menaces dans son environnement, ces risques de différentes natures menaçaient sa vie, ses biens et ses activités. Le besoin de sécurité et de protection exprimé par la peur et l'appréhension de tout perdre, a fait naître une demande de compensations qui a été formalisée à travers les siècles par différents moyens de secours mutuels ou protection comme « prêt à la crosse aventure » requalifié en assurance maritime ; le plus ancien contrat d'assurance connu a été souscrit à Gènes en 1347, c'est également à Gènes que fut fondée la première société d'assurances maritimes en 1424 ; par la suite d'autres types d'assurances sont apparues notamment « assurance vie » à la fin du dix-septième siècle appelée « tontines et tontines royales ». L'assurance moderne a été réellement créée au dix-neuvième siècle.

Selon Greenwald, l'assurance peut être définie comme étant « *un système par lequel un individu, une association ou une entreprise peut se protéger du coût d'évènements incertains grâce à un regroupement des risques (évènements aléatoires) et a un partage du coût de couverture de ces risques* ».

L'assurance est une entreprise différente des autres entreprises de par la nature des produits qu'elle commercialise : c'est-à-dire des contrats de protection contre les « risques » entre assureur (compagnie d'assurance) et l'assuré (particuliers ou entreprise).

L'analyse financière consiste à tirer les renseignements sur la santé financière d'une entreprise, notamment en matière de solvabilité et de rentabilité. Cette analyse s'appuie sur les documents issus de la comptabilité, Il s'agit en quelque sorte de « faire parler les chiffres ».

Autrement dit l'analyse financière est un outil de mesure de la performance économique et financière de la société à travers les états financiers qui en résultent, afin de juger de la santé financière de la société et sa performance, ce qui permet au « décideur » de porter un jugement sur la situation de l'entreprise avant d'envisager l'ensemble des décisions financières, économiques, sociétalesetc qu'il aura à prendre dans la gestion courante de son entreprise ou les perspectives avenir de celle-ci.

Pour mesurer la performance des sociétés d'assurance, il est nécessaire d'utiliser un certain nombre, d'indicateurs et d'outils présentant par fois un degré de complexité.

En effet, ces indicateurs permettront sans doute d'effectuer une évaluation efficace et une analyse pertinente de la performance financière. Cependant, une mauvaise utilisation de ces

indicateurs pourrait entraîner des décisions inadaptées qui auront un impact négatif sur la performance financière.

Pour cela, on a choisi de mener notre stage pratique et étude de terrain au sein de la société national d'assurance SAA afin de confirmer et de démontrer la pertinence des agrégats et indicateurs dans la performance financière.

De ce qui précède, une question principale mérite d'être posée, à savoir :

« Quels sont les renseignements tirés de l'application d'une analyse financière sur la performance d'une société d'assurance, en particulier la société national d'assurance SAA? »

De cette problématique principale découlent les questions secondaires suivantes :

- Comment peut-on définir l'assurance et quels sont les spécificités de ce secteur par rapport aux autres secteurs d'activité ?
- Qu'est-ce que l'analyse financière ? Quels sont ses outils les plus appropriés de l'appréciation de la performance financière d'une compagnie d'assurance ?
- L'activité de la SAA dégage telle des niveaux de rentabilités suffisantes ?

Afin de donner des éléments de réponses à ces questions, on propose respectivement des hypothèses à savoir :

- Hypothèse 1 : L'assurance est une activité particulière par rapport aux autres secteurs d'activité, c'est un moyen de couverture contre les risques.
- Hypothèse 2 : L'analyse financière peut servir comme outil pour déterminer la santé financière de l'entrepris. la méthode des ratios peut donner des éléments de réponse à la performance financière de la compagnie d'assurance.
- Hypothèse 3 : La SAA est une entreprise stratégique qui dispose des moyens financiers importants et d'une santé financière appréciable.

Objectif de l'étude

Notre travail de recherche consiste à faire une étude théorique et empirique sur la mesure de la performance financière de la compagnie d'assurance. Etant donné que l'objectif de notre étude vise à établir la performance financière de l'entreprise illustrée par le cas de la Société National d'Assurance Bab Ezzouar Alger.

Intérêt du choix de thème

Ce thème était choisi pour les raisons suivantes :

- Les tendances personnelles sur les sujets d'assurance.
- L'intérêt pour la performance des entreprises algériennes.

Démarche méthodologique empruntée

Pour répondre à la problématique, on va utiliser :

- Méthode descriptive pour décrire la partie théorique ; nous allons procéder à la recherche bibliographique (consultation des ouvrages, document officiels, mémoires).
- Méthode analytique pour la partie pratique ; nous allons utiliser des documents recueillis auprès de la SAA « Société National d'Assurance » et son rapport d'activités.

Plan de recherche

Afin d'aboutir aux objectifs de notre étude, nous avons structuré notre travail autour de trois chapitres :

1. Le premier chapitre portera sur «Généralité sur l'activité d'assurance», il est divisé en deux sections, la première aborde les notions de base de l'assurance et la deuxième portera sur le contrat d'assurance
2. Le deuxième chapitre s'articule autour de « La performance et les outils d'analyse financière » », il est divisé en deux sections. La première porte sur les notions théoriques de la performance et l'analyse financière, la seconde traitera les outils et les indicateurs d'analyse financière d'une compagnie d'assurance
3. Le troisième et dernier chapitre, parlera de ce que nous avons fait dans la pratique, sous le titre : « Analyse financière de la SAA », il est divisé en deux sections, la première donnera une présentation générale de l'organisme d'accueil, la seconde présentera une analyse des états financiers par la méthode des ratios.

**Chapitre 01 : Généralité
sur l'activité d'assurance**

Introduction du chapitre

L'objectif de ce chapitre est de présenter des généralités concernant l'activité d'assurance, afin de mieux comprendre et assimiler ses concepts et ses spécificités.

Nous allons essayer d'approfondir notre compréhension de cette notion en abordant les titres les plus importants liés à cette dernière.

Les fondements théoriques du secteur d'assurance seront présentés dans cette partie du mémoire à travers deux sections à savoir :

- Section 01 : Concepts de base d'assurance ;
- Section 02 : Le contrat d'assurance.

La première section portera tout d'abord sur l'évolution de l'assurance en Algérie ensuite sur les définitions, importance et typologies d'assurance et enfin définira la notion d'inversion de cycle d'exploitation.

La deuxième expose une présentation sur le contrat d'assurance et ses éléments de base ainsi que la technique de division du risque.

Section 01 : Notion de base sur l'assurance

L'assurance est une activité importante dans l'économie nationale, elle assure une protection financière aux personnes physiques et morales contre les risques et aléas auxquels elles sont exposées.

Dans ce qui suit, après avoir exposé l'histoire de l'assurance en Algérie, nous définirons le concept d'assurance en précisant son rôle ainsi que les différents types.

1 Evolution de l'assurance en Algérie

L'historique de l'assurance en Algérie passe par deux grandes périodes :¹

1.1 La période 1962-1989

Cette période a été caractérisée par la nationalisation et la spécialisation des activités d'assurance.

Les assureurs existants à l'indépendance ont été obligés de céder 10 % de leurs portefeuilles au profit de la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance (CAAR) qui a été créée en 1963. Les compagnies étrangères existantes ont refusé cette obligation et ont finalement cessé toutes les activités d'assurance en Algérie. La CAAR a été chargée par le gouvernement d'indemniser les assurés abandonnés par ces compagnies et procéder au recrutement toutes les personnes et entreprises susceptibles d'être assurées.

Le décret n° 66-127 du 27 mai 1966 a institué un monopole d'Etat sur l'ensemble des activités d'assurance ; les sociétés étatiques étaient la CAAR spécialisée dans les risques de transports et industriels, la SAA (après rachat d'actions égyptiennes) pour les risques automobiles, les assurances de personnes et les risques simples, et la Compagnie Centrale de Réassurance -CCR- (créée en 1975) spécialisée dans l'assurance des sociétés d'assurance.

En 1982, le développement de la spécialisation s'amorce avec la création de la Compagnie Algérienne d'Assurance des Transports (CAAT) qui monopolise le risque transport, prenant ainsi des parts de marché à la CAAR ; qui reste titulaire du monopole des risques industriels.

¹ KPMG, Guide des assurances, Edition Ellipse, Alger, 2015, p 11-14.

1.2 La période 1989 à nos jours

La publication de textes sur l'autonomie des entreprises publiques, en 1989, a conduit à l'ouverture de la concurrence dans le secteur ce qui a conduit les compagnies à souscrire dans les différentes branches d'assurance.

Ainsi, les trois sociétés publiques existantes ont modifié leurs statuts en incluant dans leurs exercices l'ensemble des opérations d'assurance et de réassurance, ce qui s'est traduit par une forte concurrence entre eux et donc supprimer de faite le monopole existant et aide à augmenter la qualité du service.

Ce n'est qu'en 1995, avec l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995, que l'Algérie s'est dotée d'un cadre juridique des assurances Ce règlement est le texte de référence de la loi algérienne sur les assurances, il met fin au monopole de l'Etat en matière d'assurance et permet la création de sociétés privées algériennes.

Les sociétés étrangères souhaitant s'implanter en Algérie peuvent créer des compagnies d'assurance, des succursales ou des mutuelles d'assurance conformément aux lois Algériennes.

L'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 a été complétée et modifiée par la loi n°06-04 du 20 février 2006.

Les principaux points forts de cette loi sont :

- Le renforcement de l'activité d'assurances de personnes ;
- La généralisation de l'assurance de groupe ;
- La réforme du droit du bénéficiaire ;
- La création de la bancassurance ;
- La séparation des activités vie et non-vie des compagnies d'assurances ;
- Le renforcement de la sécurité financière ;
- La création d'un fonds de garantie des assurés ;
- L'obligation de libération totale du capital pour agrément ;
- L'ouverture du marché aux succursales des sociétés d'assurances et/ou de réassurance
- Etrangères.

La loi n°06-04 du 20 février 2006 a institué une commission de supervision des assurances chargée de :

- Veiller au respect, par les sociétés et intermédiaires d'assurances agréés, des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'assurance et à la réassurance ;
- S'assurer que ces sociétés tiennent et sont toujours en mesure de tenir les engagements qu'elles ont contractés à l'égard des assurés ;

- Vérifier les informations sur l'origine des fonds servant à la constitution ou à l'augmentation du capital social de la société d'assurance et/ou de réassurance.

2008 a été l'année du règlement définitif du contentieux algéro-français des assurances. Le contentieux remonte à l'année 1966, lorsque le secteur des assurances a été nationalisé par l'Etat algérien nouvellement indépendant. Les compagnies d'assurance françaises opérant sur ce marché ont été contraintes de cesser toute activité et toute opération. Dès le départ des entreprises françaises, leurs engagements ont été honorés par les sociétés algériennes. Cependant, les biens immobiliers acquis en contrepartie de ces engagements restent légalement détenus par des sociétés françaises. En conséquence, les compagnies algériennes ont dû régler les sinistres sans avoir accès aux actifs correspondants.

Les sociétés françaises signataires de la convention sont désormais réputées avoir apuré leurs engagements et sont donc, à ce titre, éligibles de plein droit à l'agrément pour effectuer des opérations d'assurance en Algérie. Elles sont également réputées avoir apuré tous les passifs, y compris fiscaux, concernant les opérations d'assurance et leurs actifs immobiliers en Algérie, leur gestion et leur transfert.

L'année 2009 a quant à elle vu la publication dans le journal officiel de la république algérienne démocratique et populaire du décret exécutif n°09-375 du 16 novembre 2009, qui avait pour objectif de compléter le décret exécutif n°95-344 du 30 octobre 1995 relatif au capital social minimum des sociétés d'assurance et/ou de réassurance.

Ainsi, le capital social minimum des sociétés d'assurance et/ou de réassurance est fixé à :

- Un milliard de dinars pour les sociétés par actions exerçant les opérations d'assurance de personnes et de capitalisation ;
- Deux milliards de dinars pour les sociétés par actions exerçant les opérations d'assurance de dommages ;
- Cinq milliards de dinars pour les sociétés par actions exerçant exclusivement les opérations de réassurance.

Le fonds d'établissement des sociétés à forme mutuelle est fixé à :

- Six cent millions de dinars pour les sociétés exerçant les opérations d'assurances de personnes et de capitalisation ;
- Un milliard de dinars pour les sociétés exerçant les opérations d'assurances de dommages.

Le changement remarquable qui a touché le secteur des assurances en 2011, est l'entrée en application de la séparation entre les assurances de dommages et les assurances de personne instituée par la loi n°06-04 du 20 février 2006 modifiant et complétant l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances. Depuis juillet 2011, le marché des assurances est divisé en deux catégories principales. Cette séparation représente une refonte structurelle du secteur afin de permettre l'émergence d'un segment de marché spécifiquement consacré à l'assurance de personnes.

2 Définitions d'assurance

Le concept d'assurance est appréhendé à travers les définitions juridiques, économiques et techniques.

2.1 Définition juridique de l'assurance

La définition principale sur laquelle on peut se référer se trouve dans le code civil, l'article 619, « *L'assurance est un contrat par lequel l'assureur s'oblige, moyennant des primes ou autres versements pécuniaires, à fournir à l'assuré ou au tiers bénéficiaire au profit duquel l'assurance est souscrite, une somme d'argent, une rente ou une autre prestation pécuniaire, en cas de réalisation du risque prévu au contrat* ». ¹

2.2 Définition économique de l'assurance

L'assurance est définie sur le plan économique comme étant un mécanisme qui permet aux acteurs averse aux pertes de transférer la part financière d'un risque vers un ensemble plus large d'acteurs, pouvant adopter une attitude plus neutre face au risque. En spécifiant à l'avance la partie qui fournira une indemnisation en cas d'accident, l'assurance peut accélérer le processus de dédommagement et réduire les coûts de transaction. ²

2.3 Définition technique de l'assurance

Selon M. Joseph HEMARD : « *l'assurance est une opération par laquelle une partie, l'assuré, se fait permettre, moyennant une rémunération (la prime), pour lui ou pour un tiers, en cas de réalisation d'un risque, une présentation par une autre partie, l'assurance qui, prenant en charge un ensemble de risques, les compense conformément aux lois de la statistique* ». ³

¹ L'article n°2 de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.

² POZZANA T., **Gestion du risque & Assurance d'entreprise**, Numéro 2015-01 de la collection Regards sur la sécurité industrielle FONCSI Fondation pour une culture de sécurité industrielle, Edition Toulouse, France, 2015.

³ CUILBAULT F. et ELIASHBER C. et LATRASSE M., **les grands principes de l'assurance**, Edition l'Argus de l'assurance, 10^e Edition, Paris, 2011, p57.

3 Importance et rôle de l'assurance

L'assurance est un moyen de protéger les actifs, les personnes, les entreprises et les organisations contre les risques de litiges qui peuvent survenir. Elle joue aussi un rôle important dans l'économie en : renforçant les relations commerciales, favorisant l'investissement, préservant le tissu économique en enfin sauvegardant des emplois.

Un contrat d'assurance peut paraître complexe à cause de la multitude d'informations qu'elle contient et des particularités qui l'entourent, c'est notamment un moyen de faciliter les relations économiques entre les parties et juridiquement un moyen de preuve.¹

4 Type d'assurance

En Algérie, conformément au décret n° 95-07 du 25 janvier 1995, modifié et complété par la loi n° 06-04 du 20 février 2006, relative aux assurances, la division des activités d'assurance repose principalement sur l'assurance de personnes d'une part et dommages d'autre part.

4.1 Assurance de dommages

L'assurance dommages a pour objet d'indemniser l'assuré pour les dommages qu'il subit personnellement dans sa succession ou de le prémunir contre les conséquences financières de sa responsabilité civile.²

On distingue ³ :

- ✓ Assurance de biens garantissant les dommages que peuvent subir les biens de l'assuré (automobile, habitation,...) ;
- ✓ Assurance de responsabilité garantissant les dommages matériels et corporels causés à des tiers (victimes) dont l'assuré est responsable.

Cette assurance est basée sur le principe d'indemnisation, selon lequel l'assurance doit remettre les biens de l'assuré dans l'état où ils se trouvaient avant le sinistre.

4.2 Assurance de personnes

Les assurances de personnes ont pour objet le versement de prestations forfaitaires en cas d'évènements affectant l'assuré lui-même. Seules les personnes physiques sont concernées par les assurances de personnes.

¹ LAAZAZI B., **L'importance du contrat d'assurance dans la stabilité économique**, Journal of Integrated Studies In Economics Law Technical Sciences & Communication, Volume 1, Numéro 1, Algérie, 2022, p05.

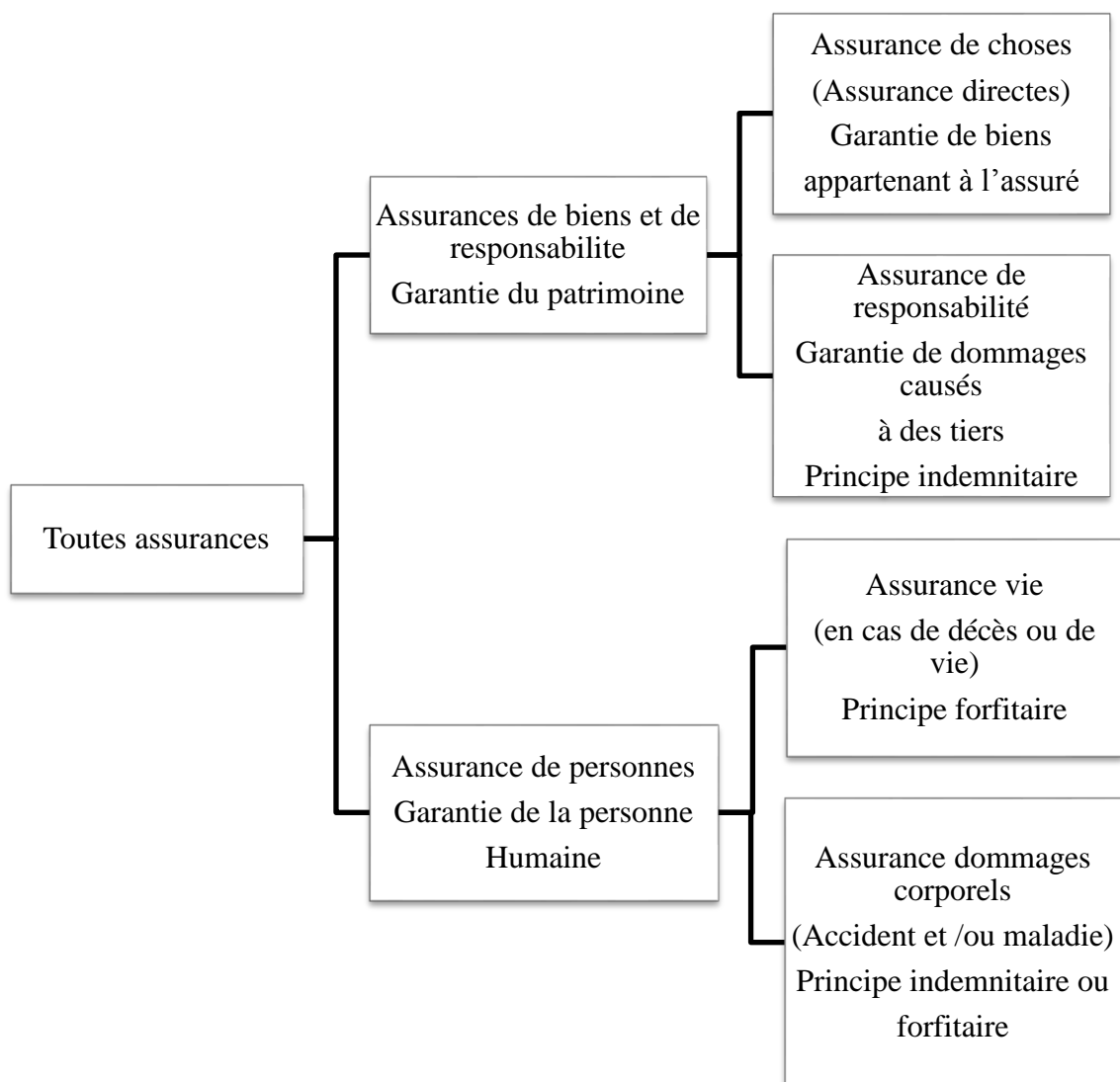
² GROUDEL H., **Droit des assurances**, Edition Dalloz, 14^e Edition, Paris, 2018, p42.

³ L'article n°30 de l'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.

On distingue¹ :

- ✓ Assurance vie ou l'assureur prend un engagement dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine, son objet est la sécurité financière c'est le cas des assurances en cas de vie ou cas de décès ;
- ✓ Assurance de personnes non vie encore appelées assurances de dommage corporel, l'assureur garantit des risques qui affectent la personne physique de l'assuré, son objet la sécurité des personnes, c'est le cas des assurances maladie (ou complémentaire santé), accident corporel, invalidité ou incapacité.

Figure 01 : Les types d'assurances



Source : CUILBAULT F. et ELIASHBER C. et LATRASSE M., Op.cit, p75.

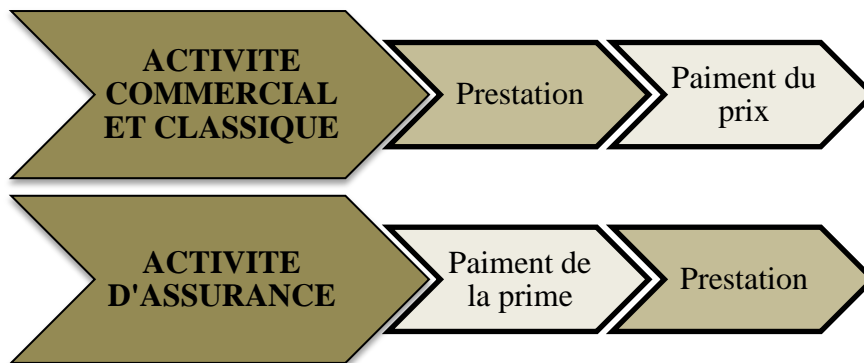
¹ ABRAVANEL-JOLLY S., Droit des assurances, Edition Ellipses, 3e Edition, Paris, 2020, p11.

5 Inversion de cycle d'exploitation en assurance

Dans le secteur de l'assurance le processus de production est inversé. L'assuré paie une certaine prime avant qu'une prestation éventuelle puisse être reçue à une date ultérieure. De cette inversion du cycle de production, certaines caractéristiques qui distinguent les activités d'assurance des autres activités peuvent être déduites. Les compagnies d'assurance, du fait de l'excédent de trésorerie, constituent des réserves d'une part, et font des placements financiers d'autre part, de sorte qu'elles disposent d'une capacité financière suffisante pour faire face aux risques et réaliser des bénéfices lorsqu'ils surviennent.

La particularité de cette inversion du processus de production fait que le contrat d'assurance est un contrat de bonne foi. En effet, l'assuré a pleine confiance dans la capacité de son assureur à l'indemniser en cas de sinistre, et l'assureur s'engage à prendre le risque sans même connaître le prix de revient de ce dernier. Cependant, pour déterminer leurs engagements futurs, les assureurs s'appuient sur des statistiques passées, qu'il s'agisse de la fréquence ou du coût des dommages survenus.¹

Figure 02 : Comparaison de cycle de production



Source : <https://www.assurance-et-mutuelle.com/assurance/secteur-assurance.html/>.

Consulté le 03/04/2022 à 15h.

¹ HADDAD.M., L'assurabilité des risques systémiques : cas des pandémies sanitaires de type covid-19, Revue scientifique Avenir économique, Volume 9, Numéro 01, Algérie, 2021, p413.

6 Les Institutions en charge des assurances

Pour réguler le métier des assurances et définir les modalités de fonctionnement des compagnies d'assurance et de tous les intervenants, nombreuses institutions sont créées. Le rôle que jouent ces dernières dans ces activités est exposé en ce qui suit.¹

6.1 Le ministère chargé des Finances

L'exercice de l'activité d'assurance en Algérie par des entreprises d'assurance privées et publiques, est soumis à l'agrément délivré par le ministère des finances qui veille au respect de la réglementation dans le secteur des assurances, en terme de contraintes, de solvabilité et des engagements vis-à-vis des assurés.

Il intervient dans le contrôle des entreprises d'assurance et de réassurance et des professions liées au secteur, dans le suivi de l'activité du secteur et supervise toutes les questions d'ordre juridique et technique se rapportant aux opérations d'assurance et de réassurance, de la préparation des textes aux études touchant au développement et à l'organisation du secteur.

6.2 Le Conseil national des assurances (CNA)

Le CNA se définit comme le cadre de concertation entre les diverses parties impliquées dans l'activité d'assurance : les assureurs et intermédiaires d'assurance, les assurés, les pouvoirs publics et enfin le personnel exerçant dans le secteur. Mais aussi comme «force de réflexion et de proposition, organe consultatif des pouvoirs publics et centre de conception et de réalisation des études techniques. Il se prononce sur tout projet de texte législatif ou réglementaire concernant l'activité d'assurance. Son avis est notamment requis pour l'étude des demandes d'agrément de compagnies d'assurance et de courtiers.

A travers les travaux scientifiques qu'il entreprend et les recommandations qu'il présente aux décideurs, le Conseil National des Assurances apparaît comme un instrument de première importance dans la détermination de la politique générale de l'Etat en matière d'assurance

6.3 La Centrale des risques

La centrale des risques est rattachée à la direction des assurances au ministère des finances et a pour mission, en vertu du décret exécutif N°07-138, de collecter et centraliser les informations relatives aux contrats d'assurance souscrits auprès des sociétés d'assurance et de réassurance et les succursales d'assurance étrangères. En effet, les sociétés doivent lui déclarer les contrats qu'elles émettent. La forme et la périodicité de ces déclarations sont fixées par un arrêté du ministre des Finances.

¹ YEATMAN J., Manuel international de l'assurance, Edition Economica, Paris, 1998, p17.

6.4 La Commission de supervision des assurances (CSA)

Le contrôle de l'Etat sur l'activité d'assurance et de réassurance est exercé par la Commission de supervision des assurances (CSA), qui est chargée de :

- Veiller au respect, des sociétés et intermédiaires d'assurance agréés, des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'assurance et à la réassurance ;
- S'assurer que ces sociétés tiennent et sont toujours en mesure de tenir les engagements qu'elles ont contractés à l'égard des assurés ;
- Vérifier des fonds mobilisés par les sociétés d'assurances, et de la constitution de leur capital social dans le but de lutter contre le blanchiment d'argent.

6.5 L'Union algérienne des sociétés d'Assurance et de Réassurance (UAR)

L'UAR est une association régie par la loi n°90-31 et regroupe toutes les sociétés d'assurances exerçant en Algérie. Son rôle est reconnu comme important par les professionnels et les institutions du secteur.

De par ses statuts, l'UAR a pour mission de :

- Développer l'activité de l'assurance ;
- Améliorer la qualité de prestation des assureurs ;
- Coordonner les actions communes des membres ;
- Représenter les intérêts de la corporation aux niveaux national et international.

Section 02 : Le contrat d'assurance

La relation entre l'assureur et l'assuré est matérialisée par ce qu'on appelle « contrat d'assurance » ou bien « police d'assurance ».

On va entamer cette section par la définition de contrat d'assurance en précisant son contenu et ses éléments de base ensuite on évoquera ses acteurs, ses caractéristiques et enfin la technique de division de risque.

1 Définition de contrat d'assurance

Un contrat est un accord de volonté entre plusieurs personnes qui s'engagent à exécuter une prestation.

En matière d'assurance, le contrat d'assurance est un accord passé entre un assureur et un assuré pour la garantie d'un risque : l'assureur accepte la couverture du risque, le souscripteur s'engage au paiement d'une prime ou cotisation convenue. Le contrat d'assurance est le lien juridique qui oblige l'assureur à garantir le risque, le souscripteur à en payer la prime.¹

2 Le contenu du contrat d'assurance

Le contrat d'assurance est écrit. Il est rédigé en caractères apparents. Il doit contenir obligatoirement, outre les signatures des parties, les mentions ci-après :²

- Les noms et domiciles des parties contractantes;
- La chose ou la personne assurée ;
- La nature des risques garantis ;
- La date de la souscription ;
- La date d'effet et la durée du contrat ;
- Le montant de la garantie ;
- Le montant de la prime ou cotisation d'assurance.

3 Élément de base d'un contrat d'assurance

Le contrat d'assurance doit comprendre les éléments suivant :

¹ CUILBAULT F. et ELIASHBER C. et LATRASSE M., **Op.cit.** p89.

² L'article n°7 de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.

3.1 Prime ou cotisation

La prime ou cotisation correspond au prix de l'assurance, au coût de la garantie apportée par l'assureur à son assuré. Ce serait donc la contrepartie de la sécurité offerte.

La prime est le coût à payer pour bénéficier d'une garantie fournie par une compagnie d'assurance commerciale, tandis que la cotisation est le coût à payer pour bénéficier d'une garantie fournie par une mutuelle d'assurance.

Cette prime ou cotisation sera calculée en fonction de :¹

- ✓ L'intensité du risque, plus le risque réalisé représentera une masse financière importante, plus l'augmentation de la prime ou cotisation est importante ;
- ✓ La fréquence du risque, plus le risque se répète dans le temps et nécessite l'intervention de l'assureur, plus la prime ou la contribution augmentera.

3.2 Risque

Le risque est l'objet de l'assurance. L'assuré souscrit une assurance pour se protéger contre les événements dommageables (maladie, incendie, vol, décès, etc.) ou les risques liés à certains biens en sa possession (voiture, maison, etc.). Il paraît important de bien faire comprendre à l'assuré la nature de l'événement garanti par les termes du contrat.²

Un risque « assurable » doit être :³

- ✓ Aléatoire, autrement dit sa réalisation doit être incertaine ;
- ✓ Réel, un risque est assurable que s'il existe, on ne peut pas contracter une assurance pour un logement qui n'existe pas ;
- ✓ Légal, il faut que le risque corresponde à un événement ou à un « objet » dont la légalité est indiscutable. Par exemple, il n'est pas possible d'obtenir une assurance pour garantir une opération de drogue ou toute activité répréhensible.

3.3 Prestation de l'assurance

La prestation est le montant que l'assureur est tenu de verser à l'assuré en cas de survenance d'un risque garanti.

La prestation peut prendre l'une des deux formes suivantes:⁴

¹ MARTIN A., Les techniques d'assurances en 34 fiches, Edition Dunod, 4^e Edition, Paris, 2016, p35.

² BARROTTA P., BTS assurance : tout-en-un, programmes de 1re et 2e années : annales corrigées, 2^e Edition Ellipses, Paris, 2021, p11.

³ Ibid, p35.

⁴ Ibid, p18.

- ✓ Une indemnité : le montant déterminé après l'occurrence du sinistre, selon l'ampleur de la perte. Ce type de prestation est pratiqué dans le cas des assurances de dommages ;
- ✓ Une prestation forfaitaire : dont le montant est déterminé à l'instant de la signature du contrat, c'est-à-dire avant qu'un sinistre ne survienne. C'est le cas de versement d'une rente ou d'un capital dans l'assurance de personne.

3.4 La compensation au sien de la mutualité

Chaque souscripteur d'un contrat d'assurance paie sa prime sans connaître le bénéficiaire final de l'indemnité d'assurance. Ainsi, tous les assurés contre le même risque, ils contribuent entre eux pour faire face à ses conséquences, ils constituent un fonds mutuel. L'assurance devient donc l'opération par laquelle, l'assureur organise en mutualité une multitude d'assurés exposés à la réalisation de certains risques et indemnise ceux d'entre eux qui subissent un sinistre grâce à la masse commune des primes collectées¹. Par conséquent, l'assureur effectue une compensation entre l'assuré qui subit le sinistre et l'assuré qui ne subit pas le sinistre.

4 Les acteurs d'un contrat d'assurance

Dans un contrat d'assurance, il doit y avoir les acteurs qui suivent :

4.1 L'assuré

Toute personne physique ou morale dont le patrimoine ou la personne est exposé au risque, elle est souvent confondue avec le souscripteur, mais elle peut être distincte. Il s'agit précisément, soit de celui qui est le propriétaire des biens assurés dans une assurance de biens, soit de celui dont la responsabilité est assurée dans une assurance de responsabilité, soit enfin de la personne dont le sort future engendre le risque.²

Selon l'article 15 de l'ordonnance n 95-07, l'assuré est soumis à plusieurs obligations à savoir :

- Lors de la signature d'un contrat d'assurance, indiquez toutes les informations qu'il connaît dans le questionnaire et laissez l'assureur évaluer le risque qu'il prend à sa charge
- De payer la prime ou cotisation aux périodes convenues ;

¹ PERAUTON P., L'opération d'assurance : Définitions et principes, Edition Encyclopédie de l'Assurance, Litec, 1997, p427.

² EWALD F. et LORENZI J-H., Encyclopédie d'assurance, Edition Economica, Paris, 1997, p9.

- Faire une déclaration précise dans les sept (7) jours suivant la prise de connaissance d'une modification ou d'une aggravation d'un risque assuré échappant à son contrôle, sauf cas de force majeure.

4.2 Le souscripteur

Personne physique ou morale qui conclut un contrat d'assurance, pour son propre compte et/ou pour celui d'autrui (par exemple un chef de la famille pour le compte de ses enfants ou une entreprise pour le compte de ses salariés). Egalement désignée par le terme «contractant» ou «preneur d'assurance». Le souscripteur est celui qui s'engage auprès d'une compagnie d'assurance et qui est notamment tenue de payer des primes.¹

4.3 Le bénéficiaire

Personne qui a l'intention de recevoir l'indemnité ou la prestation objet du contrat d'assurance. En assurance-vie, le nom du bénéficiaire, choisi par le souscripteur, est mentionné dans les conditions particulières du contrat.²

4.4 L'assureur

Toute institution qui, moyennant le paiement d'une prime, s'engage à verser à l'assuré ou à la personne désignée, une indemnité prévue en cas de la réalisation du risque assuré.³

Selon l'Art.12, l'assureur est dans l'obligation de :⁴

- Répondre aux pertes et dommages :
 - Causés par des événements accidentels ; en raison de la négligence involontaire de l'assuré ;
 - causé par une personne dont l'assuré est civilement responsable en vertu des articles 134 à 136 du code civil, quelles que soient la nature et la gravité de la faute commise ;
 - Causé par une chose ou un animal dont l'assuré est civilement responsable selon les articles 138 à 140 du code civil.
- Exécuter les prestations prévues contractuellement, selon le cas, à la survenance du risque assuré ou en fin de contrat. Il ne peut pas être dépassé.

¹ MOLARD J., Dictionnaire de l'assurance, Edition Arnaud Franel, 3^e Edition, Paris, 2013, p343.

² CHARBONIER J., Dictionnaire de l'assurance, Edition AFNOR, Paris, 2019, p53.

³ MUKUNA J-P., La conception juridique du contrat d'assurance-vie, Edition L'Harmattan, Congo, 2020, p22.

⁴ L'article n°12 de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.

4.5 Le tiers

On appelle tiers toute personne étrangère au contrat mais qui peut prétendre à une indemnisation dans certains cas (comme les bénéficiaires d'une assurance décès, les victimes en assurance de responsabilité ...).

La qualité de tiers est accordée à certains bénéficiaires de prestation d'assurance de personnes et à des victimes.

5 Les caractéristiques du contrat d'assurance

Le contrat ou police d'assurance est définie par un ensemble de caractères :¹

5.1 Le caractère consensuel

Le contrat d'assurance est de nature consensuelle car il est réputé conclu dès la conclusion de l'accord entre les parties. Aucune formalité n'est exigée. Autrement dit, l'existence du contrat d'assurance n'est pas liée à l'accomplissement des formalités.²

5.2 Le caractère bilatéral ou synallagmatique

Il comprend les obligations réciproques assumées par les deux parties, l'assuré s'engage à payer la prime d'assurance, et l'assureur rédige le contrat conforme à ce qui a été prévu et paye la prestation promise en cas de réalisation du risque.

5.3 Le caractère aléatoire

Les parties ne peuvent pas savoir l'avantage qu'elles en retireront parce que celui-ci dépend d'un événement incertain.³, il y a une possibilité de gain ou de perte pour les deux parties.

5.4 Le caractère onéreux

Un contrat onéreux est un contrat dans lequel chaque partie poursuit un intérêt personnel correspondant à l'avantage qu'elle procure à l'autre partie.

Dans un contrat d'assurance, l'assuré paie une prime, et en contrepartie de cette prime l'assureur supporte la charge du risque.

5.5 Le caractère successif

Un contrat à exécution successive est un contrat dans lequel l'exécution des obligations échelonnée dans le temps. Contrairement au contrat à exécution instantanée où les obligations sont exécuté à un moment prévu et unique.

¹ REGINE M., Le Volum' BTS - Assurance - Révision et entraînement, Edition Foucher, Paris, 2020, p20.

² CUILBAULT F. et ELIASHBER C. et LATRASSE M., Op.cit, p89.

³ CARLOT J-F., Top 'Actuel Droit des assurances 2021-2022, Edition Hachette Education, Paris, 2021, p10.

L'assuré et l'assureur s'engagent l'un envers l'autre dans un certain délai et donc l'exécution du contrat d'assurance est successive.

5.6 Un contrat d'adhésion

Ces conditions sont imposées par la partie économiquement la plus forte au contrat. Les dispositions générales des contrats d'assurance généralement sont rédigées et imprimées par l'assureur et l'assuré s'y conforme simplement.

5.7 Un contrat de bonne foi

En droit, la notion de bonne foi est fondamentale et définit les relations contractuelles en fonction des notions d'honnêteté et de loyauté.

6 Technique de division de risque

Lorsque le risque à assurer s'avère très important, dont le coût en cas de sinistre, ne pourrait être compensé par les primes encaissées, l'assureur procède à sa division et donc fait recours à deux techniques: la coassurance et la réassurance. . Ces deux techniques sont indispensables et peuvent être mises en œuvre simultanément.

6.1 Coassurance

La coassurance consiste à partager le même risque proportionnellement entre plusieurs participants. Chacun accepte un certain pourcentage de risque en échange du même pourcentage de primes et, en cas de sinistre, sera tenu de payer le même pourcentage des prestations auxquelles il a droit.

La gestion et l'exécution du contrat d'assurance sont confiées à l'un des assureurs appelé « apériteur » et dûment mandaté par les autres assureurs appelés « co-assureurs » qui participent à la couverture du risque.¹

6.2 Réassurance

La réassurance est une activité dans laquelle une compagnie d'assurance (la cédante) assure une autre compagnie (le réassureur ou le cessionnaire) pour tout ou partie des risques qu'elle supporte. Dans ce cas, il s'agit bien de « l'assurance de l'assurance » ou « une assurance au second degré ». En matière de réassurance, l'assureur reste le seul responsable vis-à-vis de l'assuré.²

¹ L'article n°3 de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.

² L'article n°4 de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.

6.2.1 Mode de réassurance

Les deux principales catégories de traité de réassurance sont les traités de réassurance facultative et les traités de réassurance obligatoire.¹

6.2.1.1 La réassurance facultative

La compagnie cédante négocie un contrat pour chaque police qu'elle souhaite réassurer. Ce type d'assurance est utile lorsque il s'agit d'assurance des risques importants; ou lorsque l'assureur primaire manque d'expérience en ce qui concerne un risque particulier donc il se tourne vers un réassureur pour obtenir de l'aide en matière de garantie.

6.2.1.2 La réassurance obligatoire

La cédante s'accorde à l'avance sur le type, les modalités et les conditions de la réassurance. Par rapport à la réassurance facultative, le système permet une relation contractuelle plus stable entre l'assureur primaire et le réassureur.

La plupart des assureurs s'appuient fortement sur la réassurance obligatoire car la réassurance facultative n'est pas pratique lorsqu'elle couvre un seul type d'activité.

6.2.2 Forme de réassurance

On distingue deux formes de la réassurance à savoir la réassurance proportionnelle et la réassurance non proportionnelle :

6.2.2.1 Réassurance proportionnelle

Les primes et les dommages sont réparties entre la cédante et la compagnie de réassurance selon un ratio contractuel.²

On distingue à nouveau deux types de traités :³

6.2.2.1.1 Le traité en quote-part :

Il s'agit d'un traité global portant sur un ensemble des risques d'une branche d'assurance ou sur tous les risques souscrits par une compagnie d'assurance. L'assureur cède au réassureur un pourcentage sur l'ensemble d'un portefeuille déterminé.

Si par exemple la quote-part est 40/60 l'assureur reverse au réassureur 60% des primes perçues au réassureur qui paiera 60% de tous les sinistres.

¹ DROR A. et PREKER A.S., Réassurance Sociale Stabiliser les micro-assurances santé dans les pays pauvres, Éditions ESKA, Paris, 2003, p61.

² FERRARI J-B., Economie de la prévention et de l'assurance : Des risques bénins aux risques majeurs, Edition L'Harmattan, Congo, 2011, p286.

³ PAULIN M., Environnement économique et managérial de l'assurance : en 41 fiches pédagogiques, Edition Arnaud Franel, 2^e Edition, Paris, 2018, p67.68.

Cette technique est utilisée par les jeunes entreprises cédant des petits risques comme les gros, les bons comme les mauvais, réduit les risques pour l'assureur mais ne les égalise pas.

6.2.2.1.2 Le traité en excédent de capitaux (ou excédent de pleins)

L'assureur détermine le capital maximum qu'il peut couvrir seul c'est-à-dire son plein de conservation et définit le pourcentage cédé au réassureur par risque. Les risques dont la valeur est inférieure au plein de conservation ne sont pas réassurés. Les risques dont la valeur est supérieure au plein de conservation sont réassurés pour la part excédant ce plein.

En cas de sinistre chacun intervient en proportion des primes acquises.

On prend l'exemple d'un assureur qui garde $5/8^e$ du risque et donc cédera $3/8^e$ des primes et le réassureur interviendra pour $3/8^e$ des sinistres relatifs au risque.

Ce traité entraîne un écrêtement des risques, il réalise l'homogénéité du portefeuille du cédant et est utilisé lorsque le coût du risque est connu à l'avance.

6.2.2.2 Réassurance non proportionnelle

Les sommes versées par le réassureur dépendent d'un seuil ou priorité, en-deçà duquel la cédante prend la totalité du risque à sa charge.¹

On distingue à nouveau deux types de traités :²

6.2.2.2.1 Excédent de sinistres

La première forme est appelée en excédent de sinistre ou excès. La cédante conserve une part « la priorité ». Dans ce type de traité, le réassureur prend juste la partie du sinistre au-delà de la priorité qu'il appelle la portée.

Si la priorité est de 20 et la portée est de 30, lorsque un sinistre fait 10 il n'y a pas de réassurance, lorsque un sinistre fait 25 il y a une réassurance de 5, lorsqu'un sinistre fait 70 il y a une réassurance de 30 et les 20 au-delà des 50, 20 de priorité et 30 de portée, ne sont pas réassurés et retournent donc à la cédante. Sauf à ce que la cédante ait mis en place une autre réassurance au-delà de la première portée du premier réassureur.

Le réassureur ne prend à sa charge que les montants des sinistres supérieurs à la priorité, dans la limite de la portée.

6.2.2.2.2 Excédent de perte

Il s'agit d'une réassurance globale pour un ensemble d'affaires lorsque les sinistres sont supérieurs à un certain pourcentage à déterminer lors de la signature du traité.

¹ FERRARI J-B., *Op.cit.*, p286.

² <https://www.aprecialis.fr/le-vocabulaire-technique-de-la-reassurance/>. Consulté le 03/05/20220 à 18h.

A titre d'illustration en fixant le stop-loss à 130% d'un rapport s/p, si les sinistres dépassent les primes de 130%, le réassureur intervient au-delà du 130. Si le rapport sinistre à prime est de 120, le réassureur n'intervient pas, si le rapport sinistre à prime est de 150, le réassureur intervient pour 20.

En fait ici c'est le cout global du S/P qui va déterminer le cout à la charge de chacun des partenaires, en fonction du ratio proposé

Conclusion du chapitre

Le but de ce premier chapitre est de tracer toutes les notions de base et les généralités du secteur d'assurance en partant de sa définition, importance, typologies ainsi que la présentation du contrat d'assurance.

Comme on a vu l'activité des assurances est une activité très particulière, elle se distingue par rapport aux autres activités économiques par la nature de son cycle de production inverse.

Partant de cela, on va présenter dans le deuxième chapitre les outils d'analyse financière pour la mesure de la performance des compagnies d'assurance.

**Chapitre 02 : La
performance et les outils
d'analyse financière**

Introduction du chapitre

Après avoir expliqué dans le chapitre précédent les concepts de base de l'assurance, et pris une idée sur ses spécificités et son fonctionnement, nous parlerons dans cette partie de la manière de mesure de la performance des compagnies d'assurance ainsi que les outils nécessaires appropriés à l'analyse financière.

Ce deuxième chapitre sera consacré à une compréhension de notions « performance » et « analyse financière » en général et les outils d'analyse des compagnies d'assurance en particulier afin d'acquérir une compréhension approfondie de la mesure de la performance des compagnies d'assurance.

Pour ce faire, nous allons exposer dans la première section les notions théoriques de performance et de l'analyse financière, la deuxième section s'intéresse aux outils d'analyse financière spécifiques au secteur d'assurance.

Après avoir terminé cette partie théorique, nous serons capables d'apprécier la performance d'une compagnie d'assurance en effectuant une analyse financière.

Section 01 : Notions théorique de performance et analyse financière

L'analyse financière est l'un des outils de mesure de la performance financière de l'entreprise, c'est un outil également d'appréciation de la santé financière.

Dans la section suivante on s'intéresse à expliquer l'aspect théorique de ces deux mots clés : « performance » et « analyse financière ». On commence par présenter la définition de performance, ses types et ses notions de base ainsi qu'exposé l'analyse financière, ses utilisateurs, ses objectifs et ses méthodes.

1 Définition de la performance

L'origine du mot performance remonte au début du 19^{ème} siècle, il signifie les résultats obtenus par un cheval lors d'une course puis ceux d'un athlète ou d'une équipe sportive. Cette notion s'est développée au cours de 20^{ème} siècle pour présenter les indications chiffrées caractérisant les possibilités d'une machine et désigne par extension un rendement exceptionnel. A la fin, elle s'est élargie pour tenir compte d'une plus grande variété de pratique dans les entreprises et les organisations.¹

Selon Bartoli « *Le concept de performance renvoie à l'idée d'accomplir une action, cela semble signifier qu'il s'agit avant tout d'entreprendre et de terminer une action.* » Dans le langage courant, la performance est précisément le fait d'obtenir un résultat, ce qui sous-entend bien entendu que ce résultat doit être bon.²

Bourguignon propose de définir la performance comme « *la réalisation des objectifs organisationnels, quelles que soient la nature et la variété de ces objectifs, cette réalisation peut se comprendre au sens strict (résultat, aboutissement) ou au sens large du processus qui mène au résultat (actions). La performance est multidimensionnelle, à l'image des buts organisationnels, elle est subjective et dépend des référents choisis (buts et cibles).* »³

Lebas rejoint Bourguignon et ajoute d'autres éléments qui précisent la relativité de la performance : « *La performance n'est pas un concept qui se définit de façon absolue. Elle*

¹ MAADANI M. et KARIM S., Management et pilotage de la performance, Edition Hachette, Paris, 2009.

² CHADLIA A. et AZOUAOU L., Analyse Des Déterminants De La Performance Des Entreprises Algériennes : étude Empirique Sur Un échantillon De 100 Entreprises, Revue ElWahat pour les Recherches et les Etudes, Algérie, 2015, p847.

³ WINAND M. et autres, Management et évaluation de la performance, Edition de Boeck Supérieur, Belgique, 2014, p15.

*appelle un jugement et une interprétation (...) la performance est relative à un contexte choisi en fonction de la stratégie. Elle est spécifique à un utilisateur et à une stratégie».*¹

2 Notion de base de la performance

La performance est basée sur les notions suivantes :

2.1 L'efficacité

Selon Marion et son équipe, l'efficacité est une logique essentielle d'évaluation de la performance dans une entreprise. Bouquin l'identifie à la capacité d'atteindre les objectifs fixés.

Elle se mesure par le rapport entre les objectifs et les résultats obtenus : ²

$$\text{Efficacité} = \text{Résultat réalisé} / \text{Objectif prévu}$$

2.2 L'efficience

L'efficience est l'évaluation du montant des ressources consommées dans le processus de réalisation d'une activité. Elle désigne la capacité d'une organisation à utiliser les ressources, les moyens et les approches les plus pertinents et optimaux pour assurer un résultat, à chaque fois du premier coup. ³

Nous pouvons simplifier la mesure de l'efficience dans la formule suivante :

$$\text{Efficience} = \text{Résultat réalisé} / \text{Moyens (ressources)}$$

2.3 L'effectivité

Il s'agit de vérifier si on fait effectivement ce que l'on veut faire. Il peut s'expliquer sur le triptyque : Objectifs, Moyens et Résultats. ⁴

Ainsi, nous pouvons fortement lier à la satisfaction vis-à-vis des résultats obtenues. Il est donc facile de le résumer dans la formule suivante :

$$\text{Pertinence} = \text{Niveau de satisfaction obtenu} / \text{Résultats}$$

L'entreprise est performante si elle est simultanément efficace et efficiente. ⁵

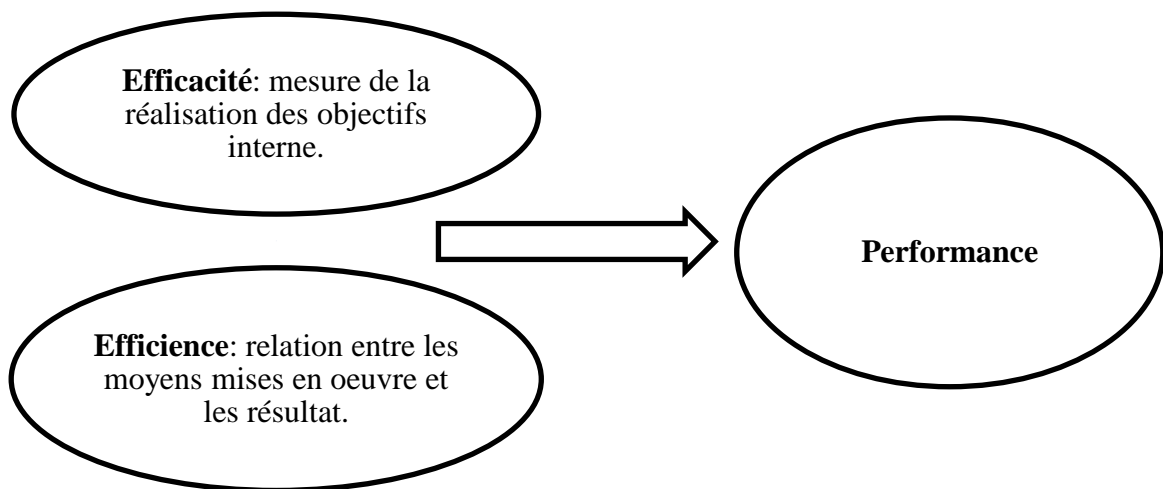
¹ DEBBI A., Peut-on Définir La Performance Publique Locale ?, revue Idara, Algérie, 2010, p08.

² HAMADMAD H., Définition d'une expression temporelle de la performance des entreprises manufacturières, Thèse de doctorat en vue de l'obtention de grade de doctorat, la communauté universitaire Grenoble Alpes, 2016, p14.

³ PHANUEL D., Un modèle "d'excellence durable" intégrant le "développement durable", revue Gestion 2000, Volume 20, Numéro 04, 2003, p15.

⁴ BELGHANAMI N. et BAALA T., La performance des entreprises conventionnelles et celle islamique et ses aspects, مجلة افاق علوم الادارة والاقتصاد, Msila, p312.

⁵ Idem.

Figure 03 : Le concept d'efficacité, d'efficience et de performance

Source : BESCOS P-L. et autres, contrôle de gestion et management, Edition LGDJ, 4^e Edition, Paris, 1997, p42.

3 Typologie de la performance

Il existe nombreux types de performance notamment :

3.1 Performance organisationnelle

En ce qui concerne la performance organisationnelle, relative à l'efficacité de la structure organisationnelle elle est la manière dont l'entreprise est organisée pour atteindre ses objectifs et la façon dont elle parvient à les atteindre. Elle intègre des indicateurs variés tels que la qualité du produit et du service, la mobilisation des employés, le climat de travail, la productivité, la satisfaction de la clientèle, etc.

La performance organisationnelle est considéré comme une performance portant directement sur l'efficacité de la structure organisationnelle et non pas sur ses éventuelles conséquences de nature sociale ou économique.

Les facteurs qui permettent d'apprécier cette efficacité organisationnelle sont : le respect de la structure formelle, les relations entre les composantes de l'organisation, la qualité de la circulation de l'information, la flexibilité de la structure.¹

¹ISSOR Z., La performance de l'entreprise : un concept complexe aux multiples dimensions, De Boeck Supérieur | « Projectics / Proyéctica / Projectique », Maroc, 2017, p100.

3.2 Performance stratégique

Appelée aussi la performance à long terme, la performance stratégique est garante de la pérennité, intègre le maintien de la distance avec les concurrents et utilise un système d'excellence comme indicateur de mesure.

Les facteurs nécessaires à la réalisation de cette performance sont entre autres : la croissance des activités, une stratégie bien pensée, une culture d'entreprise dynamique, une forte motivation des membres de l'organisation ou un système de volonté visant le long terme, la capacité de l'organisation à créer de la valeur pour ses clients, la qualité du management et du produit pour les clients, la maîtrise de l'environnement.¹

3.3 Performance commerciale

La performance commerciale : concerne la capacité de l'entreprise à contenter sa clientèle en offrant des produits et des services de qualité répondant aux espérances des consommateurs.

Plusieurs indicateurs permettent de mesurer la performance commerciale, parmi lesquels on cite : la fidélisation de la clientèle ; la part de marché, la rentabilité par segment, par client, par produit, par marché, la satisfaction des clients.²

3.4 La performance économique et financière

La performance économique et financière peut être définie comme la survie de l'entreprise ou sa capacité à atteindre ses objectifs. Cette performance est mesurée par des indicateurs quantitatifs tels que la rentabilité des investissements et des ventes, la profitabilité, la productivité, le rendement des actifs, l'efficacité, etc.

Cet aspect économique et financier de la performance est resté pendant longtemps, la référence en matière de performance et d'évaluation d'entreprise. Même si elle facilite une lecture simple du pilotage de l'entreprise, cette dimension financière à elle seule, n'assure plus la compétitivité de l'entreprise.³

4 Définition de l'analyse financière

Il s'agit de l'ensemble des outils et méthodes permettant de porter une appréciation sur la santé financière et le risque d'une entreprise.

¹ BERTRAND S-B., Perception de la notion de performance par les dirigeants de petites entreprises en Afrique, La Revue des Sciences de Gestion, Bénin, 2010, p118.

² BELGHANAMI N. et BAALA T., Op.cit., p315.

³ Ibid, p119.

L'analyse financière peut être définie comme une démarche qui s'appuie sur l'examen critique de l'information comptable et financière fournie par une entreprise à destination des tiers (donc de tout le monde...), ayant pour but d'apprécier le plus objectivement possible sa performance financière et économique (rentabilité, pertinence des choix de gestion...), sa solvabilité (risque potentiel qu'elle présente pour les tiers, capacité à faire face à ses engagements...), et enfin son patrimoine.¹

5 Les utilisateurs de l'analyse financière

Les nombreux utilisateurs de l'analyse financière ont des motivations particulières et s'attachent donc plus spécialement à certains aspects de l'analyse.²

5.1 Pour le dirigeant

L'analyse permet de mesurer la performance de sa propre gestion, de la comparer à celle de ses concurrents directs, et éventuellement de mettre en œuvre des actions correctrices. Elle permet aussi, et surtout, d'apprécier la solvabilité de ses clients (intérêt financier direct) et de ses fournisseurs (intérêt stratégique) en analysant leurs propres bilans.

5.2 Pour l'actionnaire

Il s'agira d'apprécier la performance et l'efficacité du dirigeant en place, au besoin pour le changer s'il ne donne pas toute satisfaction. On connaît l'influence qu'exercent certains actionnaires institutionnels (fonds de pension, banques...) sur les dirigeants des entreprises qu'ils contrôlent. On sait bien qu'un changement fréquent de dirigeant à la tête d'une entreprise est l'indice soit d'une situation financière fragile, soit d'une trop grande liberté que le dirigeant précédent aurait pris par rapport à la ligne politique définie par l'actionnaire (ligne qui s'exprime souvent en termes de niveau de dividendes !)... C'est un peu moins vrai dans les PME où, fréquemment, dirigeant(s) et actionnaire(s) se confondent

5.3 Pour les co-contractants

Les tiers qui se trouvent en position d'exécuter des contrats avec l'entreprise, (essentiellement les clients et les fournisseurs) : au-delà de la solvabilité immédiate du partenaire, l'analyse financière va aussi permettre de mesurer le poids relatif de chacun dans la relation commerciale.

¹ DEISTING F. et LAHILLE J-P., **Aide-mémoire - Analyse financière**, Edition Dunod, 5^e Edition, Paris, 2017, p01.

² **Idem**, p01-03

5.4 Pour les prêteurs :

Il s'agira de mesurer la capacité de l'entreprise à rembourser les capitaux prêtés ou qu'ils se proposent de lui prêter. Par « prêteurs », il faut entendre bien sûr les banques, mais aussi, par extension, tous les partenaires qui interviennent plus ou moins directement dans la « chaîne financière » tels que les assureurs-crédit (sociétés auprès desquelles une entreprise peut s'assurer contre le risque de non-paiement de la part de ses clients), les sociétés privées qui collectent les renseignements commerciaux et financiers (pour les revendre ensuite à leurs abonnés)

5.5 Pour les salariés

L'intérêt de comparer la politique sociale de leur employeur avec celle des concurrents : rémunération, primes... (Informations que l'on obtient souvent par lecture directe des documents comptables), mais aussi sa politique financière : On parlera plus loin de « répartition de la valeur ajoutée ». De plus en plus aujourd'hui les candidats à l'embauche, au moins cadres ou futurs cadres, Introduction à l'analyse financière de l'entreprise s'intéressent de près à la situation financière et à la politique sociale de leur futur employeur. Un rapide coup d'œil sur ses comptes sera donc très instructif.

6 Objectifs de l'analyse financière

L'analyse financière a pour objectifs pour :¹

- Caractériser la situation financière et économique d'une entreprise ;
- Porter un jugement sur la santé financière d'une entreprise ;
- Apprécier la performance et évaluer les risques ;
- Evaluer les performances actuels et futurs et sa positions financière afin de prendre une décision financière ou économique.

7 Les méthodes d'analyse financière

Les indicateurs de gestion utilisés pour réaliser le diagnostic sont variés de façon à répondre aux attentes des différents utilisateurs. Ils sont issus de deux méthodes d'analyse :²

7.1 L'analyse statique :

Elle est basée, essentiellement, sur l'examen des comptes annuels à une date donnée.

¹ PHILIPPE T., Analyse financière : Approche internationale CFA, Edition RB, 2^e Edition, Paris, 2018, p13.

² GRANDGUILLOT F. et GRANDGUILLOT B., Analyse financière : Activité et performance de l'entreprise - Structure financière et équilibre financier - Tableau de flux - Analyse financière de la Banque de France, Edition Gualino, 8^e Edition, Paris, 2021, p21.

7.2 L'analyse dynamique :

Elle est fondée principalement sur l'étude des flux financiers pour une période donnée.

En outre, l'analyse financière doit prendre en compte des éléments d'information extra-financiers tel que :¹

- Le cycle de vie de l'entreprise ;
- Sa forme juridique ;
- Son secteur d'activité ;
- Son potentiel technologique et humain ;
- L'évolution du marché ;
- Son appartenance à un groupe

¹ GRANDGUILLOT F. et GRANDGUILLOT B., Op.cit., p23.

Section 02 : Outils et indicateurs d'analyse financière d'une compagnie d'assurance

L'analyse financière est restée focalisées sur l'étude de la situation financière de l'entreprise à maintenir le degré d'équilibre suffisant pour assurer en permanence sa solvabilité. À cet effet l'analyse financière de l'entreprise est appréciée par deux éléments caractéristiques : les indicateurs d'équilibre financier (FR, BFR, TN) et les ratios d'équilibre.

1 Analyse de l'équilibre financier

L'équilibre financier est analysé à partir de trois indicateurs de gestion fondamentaux : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette.

Chaque indicateur est calculé par différence entre un montant de ressources et un montant d'emplois correspondant au même cycle.

En principe l'équilibre financier de l'entreprise est respecté si sa structure financière lui permet de financer sa croissance sans dégrader sa trésorerie de manière inquiétante.¹

1.1 Fond de roulement

Est la différence entre les capitaux permanents et l'actif immobilisé. C'est un indicateur du financement à moyen long terme.

Il se calcul comme suit :

$$\text{FR} = \text{Ressources durables} - \text{Emplois stables}$$

Un fond de roulement positive est un facteur de stabilité pour l'entreprise, il la rend moins dépendante des banque pour le financement de son cycle d'exploitation

Un fond de roulement négatif est la preuve d'une insuffisance de ressources financières à moyen terme pour financer l'ensemble des immobilisations. Cette situation est défavorable.²

1.2 Besoin en fond de roulement

Le cycle d'exploitation de l'entreprise engendre des emplois en stocks et en créances d'un montant généralement supérieur aux ressources procurées par les dettes d'exploitation. Ce qui s'est traduit par le besoin en fond de roulement.

¹ GRANDGUILLOT F. et GRANDGUILLOT B., Op.cit, p123.

² DUPLAT C-N., Analyse et maîtrise de la situation financière de son entreprise, Librairie Vuibert Edition, Paris, 2004, p82.

Il correspond à la différence entre les éléments qui épongent la liquidité (actif circulant) et les éléments qui constituent des ressources du financement du passif (passif circulant).¹

Le calcul du besoin en fonds de roulement peut s'effectuer comme suit :

$$\text{BFR} = \text{Actif circulant} - \text{Passif circulant}$$

Vu la spécificité du secteur des assurances, les entreprises d'assurance n'ont pas de cycle d'exploitation à financier ; l'inexistence de stock, ce qui fait qu'il n'y a pas de BFR à exprimer.

1.3 Trésorerie net

La trésorerie de l'entreprise est égale à la différence entre les disponibilités et les concours bancaires à court terme, c'est-à-dire entre emplois et ressources financières à court terme.

La trésorerie net peut être calculé par deux méthodes soit :²

$$\text{TN} = \text{FR} - \text{BFR}$$

Ou bien :

$$\text{TN} = \text{Trésorerie actif} - \text{Trésorerie passif}$$

La relation d'équilibre financier est :

$$\text{FR} = \text{BFR} + \text{TN}$$

2 Analyse à travers la méthode des ratios

Un ratio est un rapport entre deux quantités variables entre lesquelles existe une relation logique de nature économique ou financière. Sans ce lien logique, un ratio est un simple chiffre inexploitable dans le diagnostic financier. La nature du lien est très large.

Il existe de nombreux ratios et il ne faut pas oublier que leur élaboration reste subjective, dépendant largement de l'utilisation que souhaite en faire l'analyste.

Les ratios sont exprimés en pourcentages, durées, unités monétaires, et calculés de telle sorte que leur amélioration, d'une période sur l'autre, traduise une meilleure santé économique de l'entreprise.¹

¹ MOUNIR M., **Finance d'entreprise**, 1ère édition, 2019, p145.

² DARCIMOLE C-H et SAULQUIN J-Y., **Gestion financière de l'entreprise**, Edition Vuibert, Paris, 2012, p19.

Pour que la méthode des ratios soit valide, il faut pouvoir faire des comparaisons sur plusieurs périodes et entre plusieurs entreprises, on doit donc : disposer de plusieurs bilans et comptes de résultats successifs pour pouvoir observer l'évolution des ratios dans le temps et connaître le secteur d'activité et la taille de l'entreprise pour pouvoir comparer les ratios calculés à une norme.

Nous distinguerons différentes catégories de ratios, à savoir :

2.1 Les ratios d'activité technique d'assurance

L'activité technique d'une entreprise d'assurance peut être analysée à travers : ratio de sinistralité, ratio de gestion et ratio combine :

2.1.1 Ratio de sinistralité

Le ratio des charges de sinistres se définit comme le total des sinistres payés et la variation des sinistres à payer pendant une période donnée, divisé par les primes acquises au cours de la même période.²

Les indicateurs concernant les sinistres (S/P et leur évolution par année de survenance) sont les plus importants pour les résultats d'une compagnie d'assurance.

Un dérapage du taux de sinistres à primes peut être dû soit à la survenance d'un ou de quelques sinistres exceptionnels qui seraient largement pris en charge par les réassureurs, soit à une fréquence anormale de petits sinistres. Dans le premier cas, il n'y a pas lieu de s'émouvoir outre mesure. Dans la seconde hypothèse, il faudrait prendre des mesures de redressement parmi lesquelles: augmentation des tarifs, imposition des franchises, modification des conditions des contrats fortement sinistrés, sélection de la clientèle, surveillance des fraudes éventuelles, résiliation d'une partie des contrats en portefeuille, retrait de la branche d'assurance à problèmes.

Mais, avant de prendre des mesures trop drastiques, il conviendrait de vérifier si les mauvais résultats ne proviennent pas d'une année exceptionnellement malchanceuse qui ne se renouvellera pas si tôt, ou d'une exagération dans la constitution des provisions pour sinistres à payer.

A contrario, un ratio de sinistres à primes très bas est normalement satisfaisant, surtout pour les catégories d'assurance à fréquence de sinistres faible. Ainsi, pour conserver la

¹ DARCIMOLE C-H. et SAULQUIN J-Y., **Finance appliquée**, Edition Vuibert, 4^e Edition, Paris, 2006, p84.

² FOTSO J-M, **Le contrôle de gestion des sociétés d'assurance Le cas de la CIMA**, Edition Harmattan, Cameroun, 2012, p38.

clientèle, il faudrait se demander si les taux de primes ne sont pas trop élevés par rapport à ceux de la concurrence.¹

Ce ratio se calcule comme suit :

$$\text{Ratio de sinistralité } (S/P) = \frac{\text{Sinistres survenus}}{\text{Primes acquises}}$$

2.1.2 Ratio de frais de gestion (ratio des charges engagées)

Le ratio des charges engagées se définit par les charges engagées au cours d'une période divisées par les primes acquises au cours de la même période. La période peut correspondre à un exercice fiscal ou à tout autre exercice comptable.

Un ratio de charges engagées à 25 pour cent signifie que pour chaque volume de 100 primes acquises au cours d'un exercice comptable, 25 sont transformées en charges.²

Le ratio de charges engagées est le premier indicateur d'efficacité. Un produit ne peut avoir de la valeur « que si le ratio de charges est bas, ce ratio correspondant à la proportion de primes acquises au cours d'une certaine période et absorbées par les charges engagées au cours de la même période ». Le ratio de charges est la proportion des primes nécessaires au paiement de tous les coûts de commercialisation, de vente (commissions comprises), d'administration, de règlement de sinistres, et de distribution du programme de micro-assurance.

Un ratio de charges engagées bas indique que la charge des dépenses pour l'assuré est réduite grâce au faible montant des primes, mais il peut également indiquer un investissement insuffisant dans l'éducation des consommateurs ou dans le maintien d'un service de qualité. D'un autre côté, si le programme investit trop dans ces domaines, une prime plus élevée risque de réduire la valeur du programme dans son ensemble.

Le principal défi est d'arriver à un équilibre optimal entre ces deux valeurs mais cet équilibre est un élément nécessaire pour réussir sur le long terme. L'idéal est d'atteindre un ratio de charges engagées de 20 pour cent, voire moins, tout en maintenant un haut niveau de sensibilisation et de satisfaction.³

Ce ratio peut être ventilé entre les différentes composantes des frais de gestion que sont :

¹ FOTSO J-M, *Op.cit*, p38.

² WIPFT J et GARAND D, INDICATEURS DE PERFORMANCE EN MICRO-ASSURANCE, 2^e Edition ada micro finance expertise, 2012, p120.

³ *Idem*, p123.

- les frais d'acquisition des contrats ;
- les frais d'administration des contrats ;
- les frais de règlement des sinistres (à ne pas confondre avec la charge des sinistres) ;
- les frais de gestion des placements ;
- les autres charges techniques.¹

Le ratio de frais de gestion se calcule comme suit :

$$\text{Ratio de frais de gestion} = \frac{\text{Frais de gestion}}{\text{Primes acquises}}$$

2.1.3 Ratio combiné

C'est un ratio qui rassemble le ratio de sinistralité S/P avec celui des frais de gestion des contrats. Il exprime la couverture de toutes les dépenses qui peuvent avoir lieu (charge sinistres, salaire, commissions.....) au titre de l'activité technique ; par les primes acquises.

Le ratio combiné permet d'évaluer la marge existante avant prise en compte du résultat financier. On notera qu'il ne s'agit que d'une approximation puisque l'on additionne des ratios dont les dénominateurs sont légèrement différents.

Un ratio supérieur à 100% signifie que la marge avant prise en compte du résultat financier est négative ce qui est généralement le cas pour les branches longues où le montant des produits financiers attendu est proportionnellement plus important du fait du décalage qu'il existe entre l'encaissement de la prime et le règlement du sinistre. Ce ratio est donc à comparer au ratio de revenus financier.²

Le ratio combiné se calcule comme suit :

$$\text{Ratio combiné} = \frac{\text{Sinistres survenues} + \text{Frais de gestion}}{\text{Primes acquises}}$$

2.2 Ratios de profitabilité

La rentabilité, objectif de toute entreprise, résulte du rapport entre résultats et moyens mis en œuvre. Elle peut être mesurée au strict plan économique ou en introduisant l'impact de l'endettement sur la rentabilité des fonds propres. Le dirigeant souhaite mesurer la rentabilité

¹ FOTSO J-M, *Op.cit*, p35.

² <https://www.cours-assurance.org/> . Consulté le 06/06/2022 à 19h.

de son outil de production (rentabilité économique) alors que les actionnaires souhaitent connaître la rentabilité des capitaux investis (rentabilité financière).¹

Les deux ratios de profitabilité sont :

2.2.1 Ratio de la rentabilité économique

La rentabilité économique mesure l'efficacité de l'outil économique utilisé par l'entreprise pour son exploitation courante. Elle représente la rentabilité des capitaux investis et correspond au quotient du résultat économique par le capital économique.

La rentabilité économique intéresse les dirigeants et les prêteurs.²

Le ratio de rentabilité économique se calcul comme suit :

$$\text{Ratio de la rentabilité économique} = \frac{\text{Résultat net}}{\text{Total actifs}}$$

La rentabilité économique est un indicateur de la performance d'une entreprise. Une rentabilité économique positive est synonyme de création de valeur ; si elle est de 30 %, cela signifie que chaque dinar investi générera 0,30 DA de résultat d'exploitation net d'IS ; en principe, une rentabilité économique de 20 % est considérée comme très correcte.

Son amélioration passe soit par une hausse du résultat d'exploitation avec des capitaux investis stables, soit par une baisse des capitaux investis avec un résultat d'exploitation inchangé.³

2.2.2 Ratio de la rentabilité financière

La rentabilité financière mesure la rentabilité des capitaux propres et correspond au quotient du résultat net par les capitaux propres. C'est le principal indicateur des performances de l'entreprise. Elle intéresse les apporteurs de capital (actionnaires).

$$\text{Rentabilité financière des capitaux propres} = \frac{\text{Résultat net}}{\text{Capitaux propres}}$$

Si la rentabilité financière est positive, l'entreprise génère des profits avec peu d'investissements de la part des actionnaires.

Plus la rentabilité financière sera élevée, plus les actionnaires pourront prétendre à des dividendes importants.

Il mesure l'efficacité de l'entreprise dans l'utilisation des ressources apportées par les actionnaires.¹

¹ RECEROIX P., finance d'entreprise Cours et applications corrigees, Edition Gualino, 12^e Edition, Paris, 2022, p71.

² Idem, p73.

³ Idem, p74.

2.3 Ratios de liquidité

Ces ratios mesurent la solvabilité à court terme, c'est à dire l'aptitude de l'entreprise à transformer ses actifs circulant en liquidité afin de faire face aux dettes à court terme

On distingue ainsi trois niveaux de liquidité :²

2.3.1 Ratio de liquidité générale

Il mesure la capacité de l'entreprise à payer l'ensemble de ses dettes à court terme en utilisant ses actifs à court terme.

Ce ratio mesure le degré de couverture des dettes à court terme par les actifs courant. Il doit être supérieur à 1.

Il se calcul comme suit :

$$\text{Ratio de liquidité générale} = \frac{\text{Actif courant}}{\text{Dettes à court terme passif courant}}$$

2.3.2 Ratio de liquidité réduite

Il mesure la capacité de l'entreprise à payer ses dettes à court terme en utilisant les créances et les disponibilités.

Toute augmentation de ce ratio dans le temps laisse présage une amélioration de la situation. Toute diminution indique une détérioration.

Il se calcul comme suit :

$$\text{Ratio de liquidité réduite} = \frac{\text{Disponibilite} + \text{Creance a moins d'un an}}{\text{Passif a moins d'un an}}$$

2.3.3 Ratio de liquidité immédiate

Il mesure la capacité de l'entreprise à payer ses dettes à court terme en utilisant les disponibilités.

Ce ratio exprime la couverture des dettes à court terme par les disponibilités, sa formule est :

$$\text{Ratio de liquidité immédiate} = \frac{\text{Disponibilite}}{\text{Passif courant}}$$

¹ RECEROIX P., Op.cit., p78.

² GERARD M., Gestion financière, Edition Bréal, 4^e Edition, France, 2007, p162.

2.4 Les ratios de structure financière

Les ratios de structure analysent principalement les grandes masses de haut de bilan. Ils expriment les conditions dans lequel l'entreprise assure son équilibre financier.¹

On distingue les ratios qui suivent :

2.4.1 Ratio d'endettement global

Il exprime le poids des capitaux extérieurs engagés dans l'entreprise. Cette approche liquidative paraîtra bien pauvre et approximative au lecteur. Elle place l'entreprise en situation d'échec, ce qui n'est ni motivant, ni constructif. Mais si on dépasse le sens originel de ce ratio, on peut y voir tout simplement le niveau de fonds propres minimum exigé par le banquier. En deçà de 25 %, l'entreprise doit augmenter ses capitaux propres avant de penser à investir.²

On le calcul comme suit :

$$\text{Ratio d'endettement global} = \frac{\text{Dettes totales}}{\text{Actif total}}$$

2.4.2 Ratio de capacité de remboursement des dettes

Ce ratio permet de répondre à la question en combien, de temps l'entreprise serait-elle capable de rembourser ses dettes financiers si elle utilise toute sa capacité d'autofinancement.

Il est évident que ce ratio doit être le plus faible possible car, dans la réalité, la CAF permet de financer les investissements, de rémunérer les actionnaires, etc., elle ne peut servir exclusivement au remboursement des dettes financières.

Donc, plus ce ratio est élevé, plus l'entreprise montre des signes de difficultés quant au remboursement des emprunts contractés.³

Il se calcul comme suit :

$$\text{Ratio de capacité de remboursement} = \frac{\text{Dettes a moyen long terme}}{\text{CAF}}$$

2.4.3 Ratio de solvabilité ou d'autonomie financière

Il a la même signification que le ratio d'endettement mais changeant de sens par rapport à son résultat, c'est-à-dire > 1 bon signe.⁴

¹ GERARD M, **Op.cit.**, p160.

² COHEN.E, **Analyse financière**, Edition Economica, 5^e Edition, Paris , 2004, p 304.

³ BÉATRICE ROCHER-MEUNIER, **L'ESSENTIEL DU DIAGNOSTIC FINANCIER**, Edition d'organisation, 5^e Edition, Germain, 2011, p159.

⁴ EYROLLES J-L, **Les ratios qui comptent**, Edition d'organisation- troisième tirage, 2^e Edition, 2008, p100.

$$\text{Ratio de solvabilité} = \frac{\text{Fonds propres}}{\text{Dettes à long terme}}$$

2.5 Le ratio du taux de résultat financier

On distingue :¹

2.5.1 Par rapport aux produits financiers

Ce ratio mesure le taux des produits financiers dans le résultat financier.

Un taux de 70% veut dire que les charges financières sont de 30%.

$$\text{Par rapport aux produits financiers} = \frac{\text{Résultat financier}}{\text{Produits financiers}}$$

2.5.2 Par rapport au résultat avant impôt

Ce ratio mesure la contribution de l'activité financière des compagnies d'assurance dans la création de la valeur, c'est-à-dire sa rentabilité.

$$\text{Par rapport au résultat avant impôt} = \frac{\text{Résultat financier}}{\text{Résultat ordinaire avant impôt}}$$

2.6 Ratio de revenue financier

Ce ratio mesure la contribution du résultat financier au résultat technique exprimée en pourcentage des primes émises.

$$\text{Ratio de revenue financier} = \frac{\text{Résultat financier N}}{\text{Primes émises N}}$$

Si le montant des actifs financiers alloué à l'activité correspond à une année de primes alors ce ratio sera égal au rendement de l'actif. Dans le cas des branches longues le total des provisions techniques représente plusieurs années de primes ce qui fait que le résultat financier contribue de façon significative au résultat technique.

2.7 Ratio de marge bénéficiaire

Ce ratio permet de dégager l'excédent du chiffre d'affaires après déduction de toutes les charges (techniques ; charges de fonctionnement, les dotations ; les charges financières.....).

Il n'a de sens que lorsque le résultat financier n'est pas important, ce qui n'est pas cohérent dans une compagnie d'assurances.

En effet, pour refléter la vraie profitabilité, au numérateur il ne faut prendre que le résultat technique opérationnel (c'est-à-dire hors le résultat financier).¹

¹ EYROLLES J-L, Op.cit., p73.

$$\text{Ratio de marge bénéficiaire} = \frac{\text{Résultat net}}{\text{Chiffres d'affaires}}$$

¹ EYROLLES J-L, Op.cit., p21.

Conclusion du chapitre

Ce chapitre nous a permis d'appréhender l'importance de l'analyse financière dans la mesure de la performance financière, et d'étudier les spécificités du secteur d'assurance. Il s'agit d'une appréciation de la performance financière à partir des différents ratios qui peuvent influencer sur la prise de décision dans une compagnie d'assurances (décision de gestion; de production.....) ; en vue d'apporte des améliorations concernant la stratégie.

Ce chapitre, servira comme introduction pour le chapitre à venir qui se reposera sur le cas pratique de la mesure de la performance financière par la méthode des ratios et leurs évolutions à l'horizon des trois années 2019, 2020 et 2021 appliqués à la SAA.

Chapitre 03 : Analyse financière de la SAA

Introduction du chapitre

Pour mieux enrichir et illustrer la partie théorique et aussi pour avoir des réponses aux questions posées dans la problématique, on consacre ce chapitre à l'étude d'un cas réel qui a été réalisé au sein la société national d'assurance « SAA » afin de maîtriser notre thème de recherche, et d'étudier et comprendre à la fin :

« Quels sont les renseignements tirés de l'application d'une analyse financière sur la performance d'une société d'assurance, en particulier la société national d'assurance SAA? »

Ce cas pratique, permet de faire une analyse objective sur la performance de l'entreprise à travers l'analyse financière plus précisément à travers la méthode des ratios.

Ce chapitre est décomposé en deux sections à savoir :

- Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil
- Section 2 : Analyse d'indicateur de performance de la

Section 01 : Présentation de la SAA

Avant de procéder à l'analyse de la situation financière de la compagnie nationale d'assurance de la SAA, il est nécessaire de présenter l'organisme d'accueil dans lequel nous avons effectué notre stage pratique.

1 Historique de SAA

La Société Nationale d'Assurance, par abréviation S.A.A., est une entreprise publique d'assurance qui a été créée le 12 Décembre 1963 selon l'arrêté du Ministère de l'économie Nationale du 11 Décembre 1963. A l'origine, cette entreprise était une société mixte Algéro-Egyptienne (Algérie 51% du capital, l'Egypte 39% et Nationaux algériens 10%).

La société fut nationalisée le 27 Mai 1966 par l'ordonnance n°66-127 à l'occasion de l'institution du monopole de l'état sur les opérations d'assurance.

En cette période la SAA a connu un développement de type classique, une société fortement centralisée, gérant des affaires apportées par des agents privés.

Mais en 1973, il y a eu la suppression des intermédiaires privés d'assurance qui ont été intégrés en tant que fonctionnaires ou salariés dans les compagnies d'assurances algériennes.

En Janvier 1976, la spécialisation des entreprises d'assurances par nature d'activités, a conduit la SAA à se consacrer au marché intérieur des risques simples et à ne pratiquer que l'assurance automobile, l'assurance vie et les risques des particuliers, commerçants et artisans. C'est à la suite de cela que la SAA a été conduite à s'impliquer fortement sur l'ensemble du territoire et à être à la frontière pour, d'une part, rapprocher l'assurance de l'assuré, et d'autre part, développer le plein emploi. C'est ce qui fait que la SAA dispose aujourd'hui d'un réseau de plus de 430 agences et de centres de formations.

Avec l'avènement des réformes économiques, la S.A.A a été transformée en société par action « SPA », le 27 Janvier 1982. Cette transformation s'est accompagnée de la levée de la spécialisation des compagnies d'assurance et la pratique de nature différentes, ce qui a élargie son champ d'activités aux autres risques. , Février 1989 dans le cadre de l'autonomie des entreprises, la SAA transforme son mode de gouvernance et devient une EPE (Entreprise Publique Economique) actuellement la SAA pratique tous les risques y compris les risques agricoles.

Son niveau de développement, ses capacités financières et sa dimension nationale ont contribué à l'augmentation de son capital social qui est passé de 500 millions de dinars en 1992 à 4.5 milliards de dinars en 2006.

Suite à la libération du marché des assurances en 1995, la SAA s'est trouvée dans la nécessité de redéployer son réseau commercial pour faire face à une concurrence de plus en plus accrue. C'est ainsi qu'elle a diversifié son réseau en agréant des agents généraux, d'une part, et d'autre part, en transformant le régime de rémunération du personnel des agences intégrées désormais payé au revenu proportionnel au chiffre d'affaires réalisé.

Nouveau découpage régional en 2003 introduction de l'ERP ORASS et développement d'un système d'information adapté de la SAA. Mise en place d'un nouveau plan stratégie.

Réorganisation structurelle en 2004 et Création de division par segment de marché afin de booster la productivité. Fin de mandat de la SAA en tant que gestionnaire du FSI et Création du fonds de Garantie Automobile (FGA).

Séparation des assurances de personnes de celle relative aux dommages en 2010.

Le capital social de la SAA est porté à 20 Milliards DA.

Lancement du programme de Relookage du réseau en 2015. La SAA se lance pleinement dans la diversification de son portefeuille par le développement des branches hors automobile.

Changement de siège social en 2016, une tour intelligente qui renforce la compagnie dans sa dynamique commerciale.

En 2017 la SAA passer son capital social à 30 Milliards de DA soit 275 Millions de US\$.

2 Fiche signalétique de la SAA

Tableau N°01: Fiche signalétique de la SAA

| | |
|--------------------------|--|
| Dénomination | Société National d'Assurance SAA |
| Forma juridique | Société par action SPA |
| Capital social | 30 Milliard DA |
| Année | 1963 |
| Siège sociale | Immeuble SAA lot234 Quartier d'Affaire Bab Ezzouar –Alger- Algérie |
| PDG | M.SAIS Nacer |
| Site web | www.saa.dz/ |
| Contact tel | +21321225000/ +21321225050/ +21321225151 |
| Activité | Compagnie d'assurance |
| Effectif | 3300 au 31/12/2021 |
| Chiffre d'affaire | 28.8 Milliard DA |
| logiciel | Orass |

Source : Elaboré par nous-même d'après les documents interne de SAA.

3 Place de la SAA sur le marché Algériens des assurances

SAA est le leader sur le marché d'assurance avec une part de marché de 21.65 % et un chiffre d'affaire de 28.8 Millions DA, c'est le 2em assureur aux Maghreb, 3em des pays Arabe et 6em en Afrique.

SAA est le premier assureur Automobile, deuxième assureur Agricole, le troisième assureur IRDT + Crédit et le quatrième en Assurance Transport.

4 Activités de la SAA

Les activités de la SAA s'étendent dans de nombreux domaines et ciblent un grand nombre de client : particuliers, professionnels, entreprise et institution....

Conformément à l'arrêté du 29 Mai 2005 modifiant l'arrêté du 6 Avril 1998 portant agrément de la Société Nationale d'Assurance, les produits commercialisés par la SAA sont :

- assurance incendie et risques annexes ;
- assurance pertes d'exploitation après incendie et bris de machines ;
- assurances des risques de la construction (RC décennale, RC construction, tous risques chantier et montage) ;
- assurance engineering (bris de machines, engins de chantier, tous risques matériels informatique et électronique, pertes de produits en frigo...) ;
- assurance transport (aérien, maritime, terrestre faculté et corps) ;
- assurance des risques agricoles (toutes spéculations, multirisques avicole, bétail, grêle, incendie, plasticulture, matériel agricole, multirisques exploitants...) ;
- assurances des risques des particuliers (professions libérales, collectivités, vol, bris de glaces, dégâts des eaux...) ;
- assurances des responsabilités (responsabilité civile chef d'entreprise, produits livrés, professionnelle...) ;
- assurance-crédit, caution ;
- assurance de personnes (individuelle, collective, assistance, retraite...) ;
- assurance automobile ;
- la bancassurance.

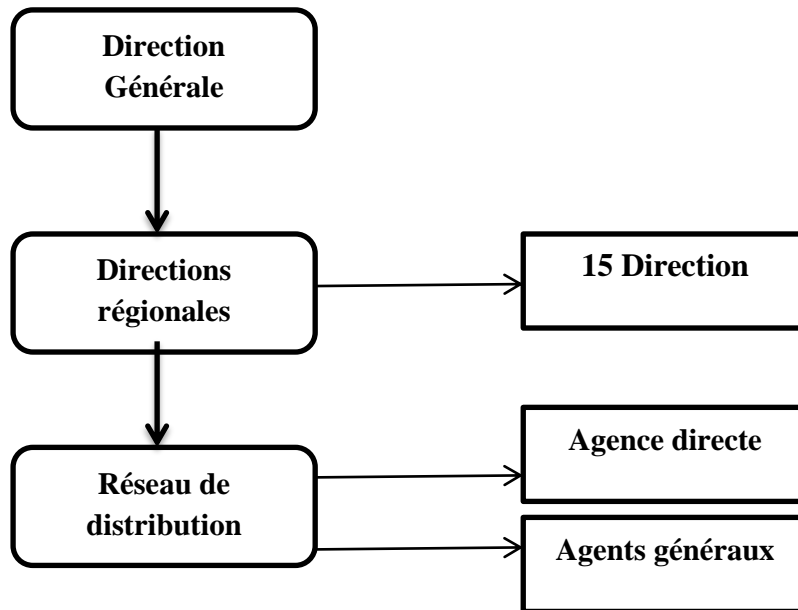
5 La structure organisationnelle

L'organisation hiérarchique de la SAA est subdivisée en trois niveaux, à savoir :

- La direction générale ;
- Les directions régionales ;

- Le réseau de distribution.

Figure N°04: Organisation de la Société Nationale d'Assurance (SAA)



Source : Elaboré par nous-même d'après documents de la SAA.

La Société Nationale d'Assurance emploie plus de 3300 personnes. Ces employés sont répartis sur le réseau de la SAA qui s'étend à travers tout le territoire Algérien.

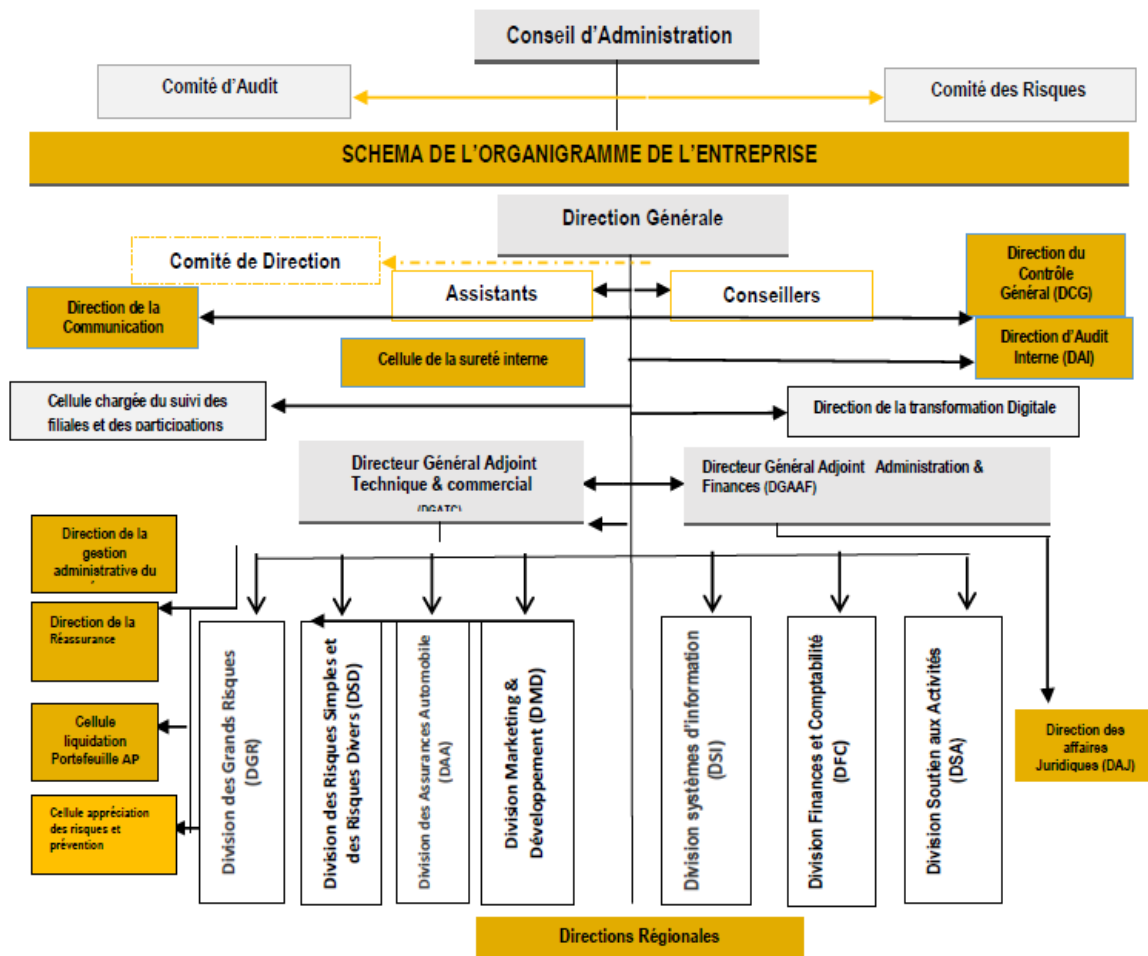
5.1 La Direction Générale

Le Siège est situé au Quartier des affaires à Bab-Ezzouar, dans le but de renforcer la compagnie dans sa dynamique commerciale. Il constitue la cellule centrale ayant pour but la synthèse des objectifs attendus au cours de l'exercice par l'ensemble des Directions Régionales, que ce soit en production ou en sinistres.

En plus de l'exploitation de ces résultats, le siège effectue des contrôles, s'occupe de la production, dirige et conseille les agences par le biais des Directions Régionales (DR).

L'administration de la société est assurée par le conseil d'administration composé de 9 élus nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires. Le tiers de ces élus est renouvelable tous les trois ans.

Le conseil d'administration est présidé par le Président Directeur Général (PDG) assisté par deux Directeurs généraux adjoints (Technique et Administratif) desquels dépendent les chefs de divisions et les directeurs centraux. Ce conseil a pour principale fonction l'établissement du plan et le développement des orientations de la société.

Figure N°5: Représentation de l'organigramme de la Direction Générale de la SAA

Source : document interne de la SAA.

5.2 Les Directions Régionales

Les directions régionales de la SAA sont en nombre de quinze (15). Elles sont chargées de soutien technique et administratif au réseau de distribution et la bonne gestion des ressources matérielles et financières qui leurs sont affectés.

Les Directions Régionales constituent donc l'intermédiaire obligatoire entre le siège et leurs agences.

5.3 Les réseaux de distribution (agences)

L'agence est la base de chaque entreprise et l'organisme responsable de la vente des produits de la société, son rôle principal la gestion directe des contrats : souscription, suivi et règlement Elle est en contact direct avec les clients.

Nous distinguons, ainsi, plusieurs formes de distributeurs :

- Les agences directes (publiques) : elles sont en nombre de 290 agences directes, classées selon le chiffre d'affaires réalisé.
- Les agences indirectes (privées) ou agents agréés : elles sont en nombre de 192 agences indirectes.
- Les agences de bancassurance : elles sont en nombre de 138 guichets de bancassurance, en partenariat avec la BADR, BDL et BNA.

Section 02 : Analyse d'indicateurs de performance de SAA

L'analyse des états financiers par la méthode des ratios représente une technique efficace pour mesurer la performance financière, cette section présente l'analyse de l'équilibre financier ainsi que les ratios les plus primordiaux dans les compagnies d'assurances, ils ceux comparent durant les trois années 2019,2020 et 2021.

1 Analyse de l'équilibre financier

Dans cette partie, nous allons analyser l'équilibre financier de la SAA par les indicateurs d'équilibre financier (FR, BFR et TN).

1.1 Calcule du FR de la SAA

Tableau N°2 : Le fonds de roulement

| Désignation | Années | | |
|-------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 |
| CP (1) | 46 429 730 499,43 | 48 709 750 406,48 | 51 674 791 710,35 |
| ANC (2) | 61 679 066 708,64 | 64 140 531 400,61 | 71 765 077 257,48 |
| FR(1) –(2) | - 15 249 336 209,21 | - 15 430 780 994,13 | - 20 090 285 547,13 |

Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

On constate que le FR est négatif sur les trois années -15.249.336.209,21 DA en 2019 15.430.780.994,13 DA en 2020 et -20.090.285.547,13 DA en 2021, cela signifie que l'entreprise n'arrive pas à couvrir ses emplois stables par ses ressources stables (capitaux permanent).

Cette situation s'avère critique, mais le secteur des assurances a comme particularité de dégager une grande liquidité que la société d'assurance investie dans les placements financiers, et des DCT élevé à cause des provisions technique dépassant même le capital social.

1.2 Calcule du BFR de la SAA

Tableau N°3 : Le besoin en fonds de roulement

| Désignation | Années | | |
|-----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 |
| AC hors trésorerie(1) | 10 264 398 735,58 | 11 326 223 754,79 | 14 253 201 868,93 |
| PC hors trésorerie(2) | 37 214 219 454,58 | 38 322 948 878,66 | 42 219 720 480,65 |

| | | | |
|---------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| BFR (1) –(2) | - 26 949 820 719,00 | - 26 996 725 123,87 | - 27 966 518 611,72 |
|---------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|

Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

A travers les résultats obtenus dans les tableaux N°2et N°3, nous remarquons que la société a dégagé un BFR négatif durant toute la période de notre étude, soit – 26.949.820.719,00 DA en 2019, -26.996.725.123,87 DA en 2020, et - 27.966.518.611,72 DA en 2021, cela veut dire que les besoins de financements à court terme sont inférieurs aux ressources de financement à court terme.

Vu la spécificité du secteur des assurances, la SAA n'a pas de cycle d'exploitation à financer ;(l'inexistence de stock) ce qui fait qu'il n'y a pas de BFR à exprimer.

1.3 Calcul de la TN de la SAA

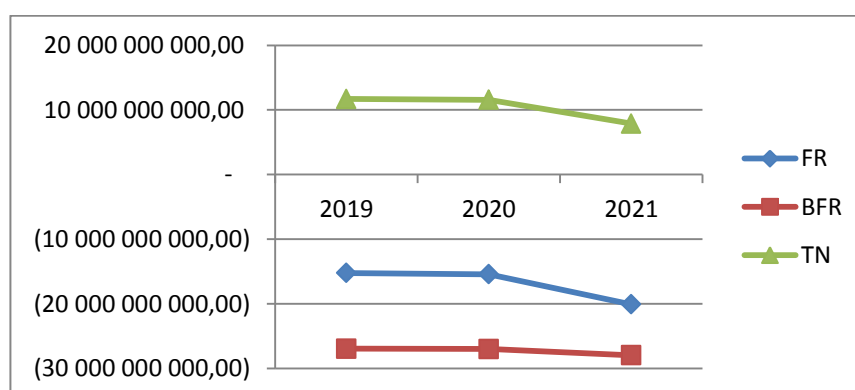
Tableau N°4 : La trésorerie nette

| Désignation | Années | | |
|--------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 |
| FR(1) | - 15 249 336 209,21 | - 15 430 780 994,13 | - 20 090 285 547,13 |
| BFR(2) | -26949820719 | -26996725124 | -27966518612 |
| TN (1) –(2) | 11 700 484 509,79 | 11 565 944 129,74 | 7 876 233 064,59 |

Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

Suivant les résultats obtenus au tableau N°4, la trésorerie de la SAA est positive car elle a enregistré 11 700 484 509,79 DA en 2019, 11 565 944 129,74 DA en 2020 et 7 876 233 064,59 DA en 2021 ce qui indique qu'elle est suffisamment liquide et arrive à couvrir l'ensemble de ses emplois à court terme.

Figure N°6 : L'évolution temporelle (2019-2021) des indicateurs d'équilibre financiers



Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

D'après le calcul des indicateurs d'équilibre financiers, on déduit que la SAA est en situation d'équilibre financier tout au long des trois dernières années (2019,2020 et 2021).

2 Analyse par la méthode des ratios

La méthode de l'analyse par ratio consiste à évaluer la performance de l'entreprise en utilisant une série de ratios financiers prédéterminés.

Ces ratios sont des indicateurs de performances très utiles qui renseignent de façon très précise sur la rentabilité, les liquidités et l'avoir de l'entreprise.

Dans cette section on va vous présenter les ratios les plus pertinents utilisé par les compagnies d'assurance.

2.1 Le ratio de croissance des primes émises

Ce ratio reflète la croissance du chiffre d'affaires de la société.

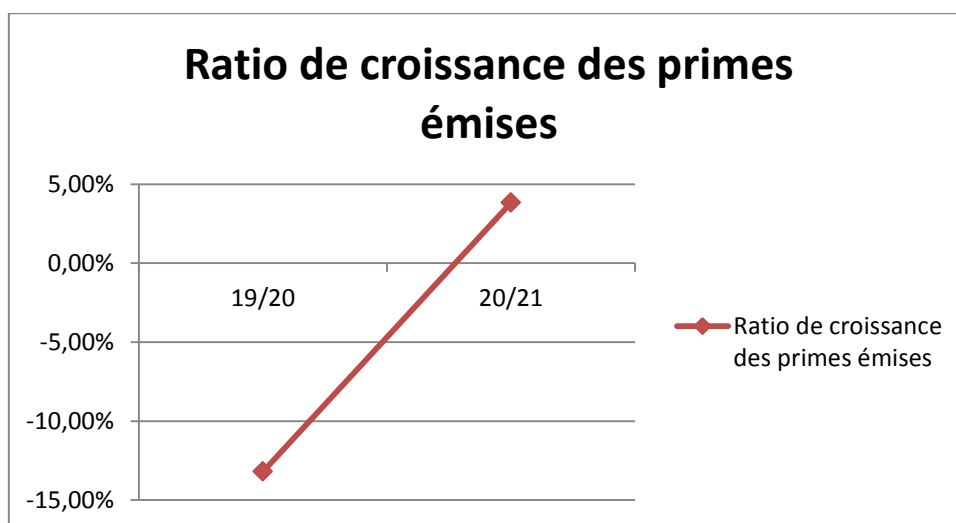
Tableau N°5 : Ratio de croissance des primes émises

| | Années | | | Evolution | |
|----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------|--------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | 19/20 | 20/21 |
| Primes émises | 23 769 992 401,95 | 20 632 858 387,11 | 21 423 880 381,23 | -13,20% | 3,83% |

Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

D'après le tableau ci-dessus, on constate qu'en 2020, le ratio de croissance des primes émises a diminué de 13.20% par rapport à 2019, et a augmenté de 3.83% en 2021 par rapport à 2020. Ces résultats sont traduits dans le graphe suivant :

Figure N°7 : L'évolution temporelle (2019-2021) de ratio de croissance des primes émises



Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

L'augmentation de ce ratio entre 2020 et 2021 après une diminution importante entre 2019 et 2020 est expliquée par une augmentation de la production par rapport à la période précédente.

2.2 Ratio de croissance des primes acquises

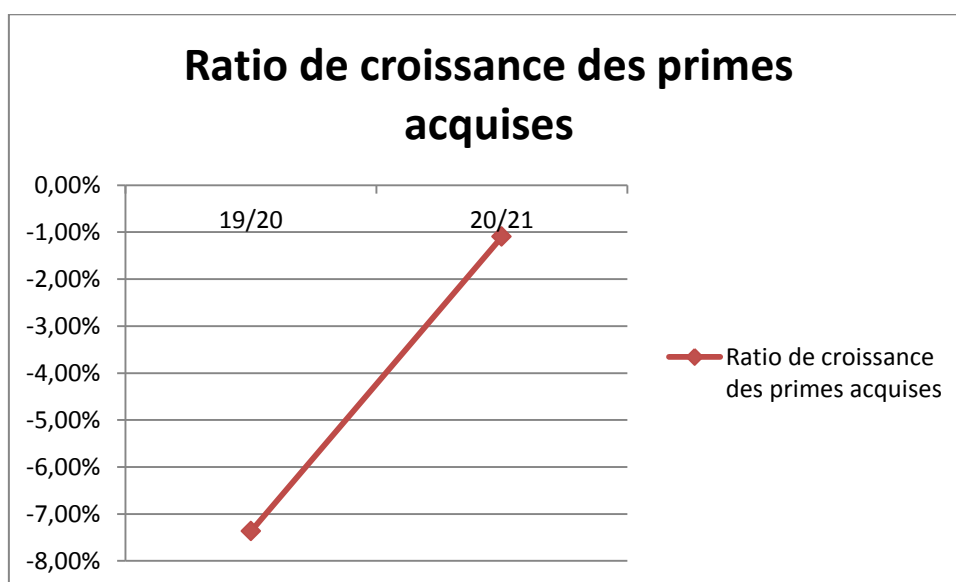
Tableau N°6 : Ratio de croissance des primes acquises

| | Années | | | Evolution | |
|-----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|---------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | 19/20 | 20/21 |
| Pries acquises | 24 576 584 623,46 | 22 766 116 418,99 | 22 516 201 712,45 | -7,37% | -1,10% |

Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

La lecture du tableau ci-dessus montre qu'en 2020, les primes acquises ont connu une baisse de 7.37% par rapport à 2019 et une baisse de 1.1% en 2021 par rapport à 2020,

Figure N°8 : l'évolution temporelle (2019-2021) de ratio de croissance des primes acquises



Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

2.3 Le ratio de sinistralité

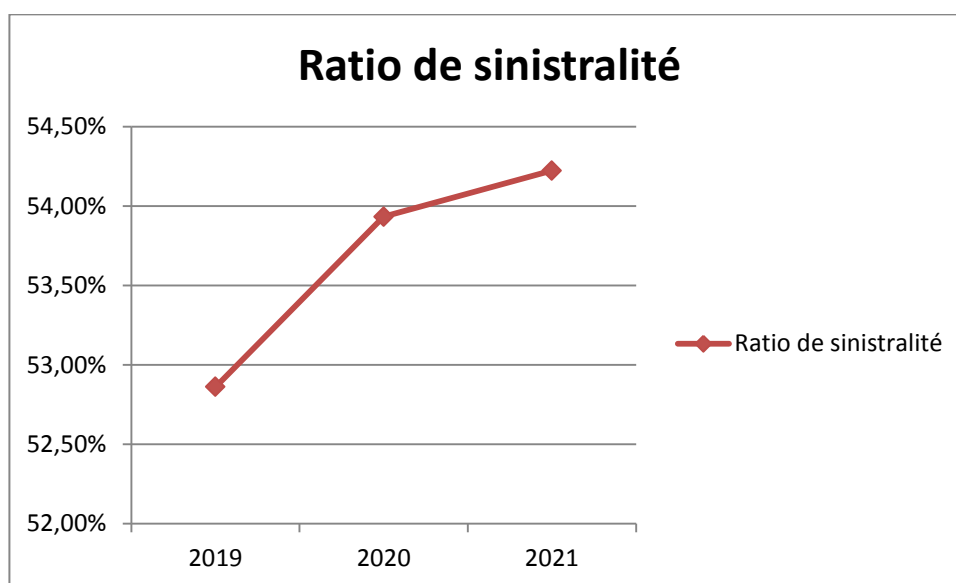
Tableau N°7 : Le ratio de sinistralité.

| | Années | | | Evolution | |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|---------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | 19/20 | 20/21 |
| Sinistres survenus (1) | 12 991 443 663,52 | 12 278 343 471,28 | 12 208 822 420,20 | -5,49% | -0,57% |
| Prime acquise (2) | 24 576 584 623,46 | 22 766 116 418,99 | 22 516 201 712,45 | -7,37% | -1,10% |
| Ratio (1)/(2) | 52,86% | 53,93% | 54,22% | 1,07% | 0,29% |

Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

A travers les résultats obtenus dans le tableau, nous constatons que le ratio de sinistralité dépasse 50% durant les 3 ans, ce qui signifie que la SAA a une capacité de couvrir toutes ses charges sinistres par les primes acquises durant ces exercices, autrement dit les primes encaissées sont supérieures au remboursement de sinistre donc la société a une capacité de couvrir toutes ses charges opérationnelles. Le graphe ci-dessous présente l'évolution du ratio de sinistralité au cours des trois dernières années.

Figure N°9 : l'évolution temporelle (2019-2021) de ratio de sinistralité



Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

On remarque que les sinistres et les primes se diminuent simultanément, la diminution des primes acquise est supérieure à la diminution des sinistres ($7,37\% > 5,49\%$ et $1,10\% > 0,57\%$), ce qui explique l'augmentation de ratio de sinistralité de 1.07 % en 2020 par rapport à 2019 et une augmentation de 0.29% en 2021 par rapport à 2020.

2.4 Le ratio de frais de gestion

Tableau N°8 : Le ratio de frais de gestion

| | Années | | | Evolution | |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------|--------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | 19/20 | 20/21 |
| Frais de gestion (1) | 9 367 574 026,67 | 8 978 818 423,59 | 9 591 183 046,92 | -4,15% | 6,82% |
| Prime acquise (2) | 24 576 584 623,46 | 22 766 116 418,99 | 22 516 201 712,45 | -7,37% | -1,10% |
| Ratio(1)/(2) | 38,12% | 39,44% | 42,60% | 1,32% | 3,16% |

Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

Ce ratio a connu une augmentation durant les trois dernières années 2019, 2020 et 2021 successivement de 1,32% et 3,16 %.

L'augmentation de ce ratio revient à la diminution supérieure de prime acquise par rapport à la diminution de frais de gestion soit 7,37% supérieure à 4,15% en 2020 et à la hausse de frais de gestion de 6,82% en 2021.

2.5 Le ratio combiné

Tableau N°9: Le ratio combiné

| | Années | | | Evolution | |
|---------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|---------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | 19/20 | 20/21 |
| Sinistres survenus | 12 991 443 663,52 | 12 278 343 471,28 | 12 208 822 420,20 | -5,49% | -0,57% |
| Frais de gestion | 9 367 574 026,67 | 8 978 818 423,59 | 9 591 183 046,92 | -4,15% | 6,82% |
| Total (1) | 22 359 017 690,19 | 21 257 161 894,87 | 21 800 005 467,12 | -4,93% | 2,55% |
| Prime acquise (2) | 24 576 584 623,46 | 22 766 116 418,99 | 22 516 201 712,45 | -7,37% | -1,10% |
| Ratio(1)/(2) | 90,98% | 93,37% | 96,82% | 2,40% | 3,45% |

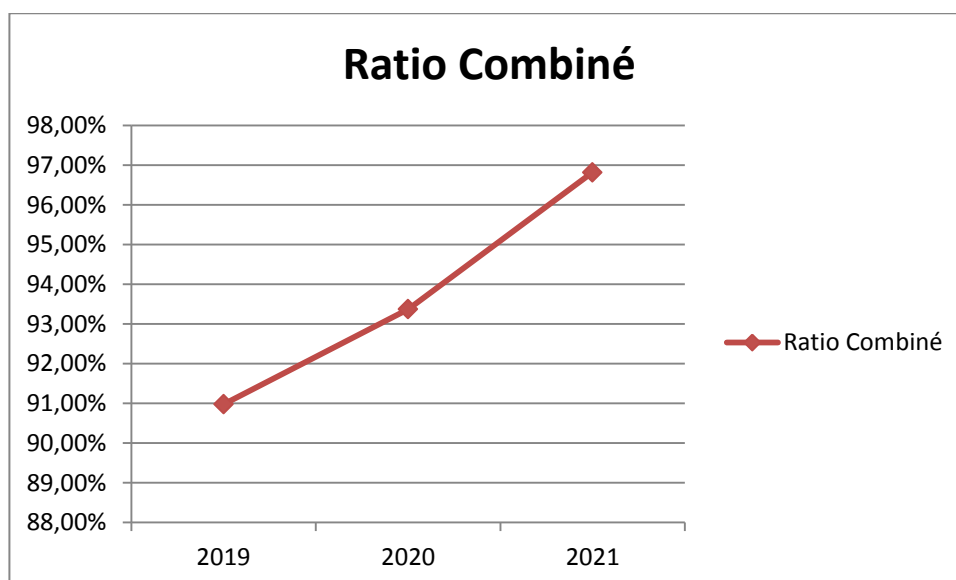
Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

Durant les trois années étudiées, le ratio combiné n'a pas dépassé les 100%, la SAA a réussi à rendre son activité rentable techniquement, nous pouvons dire que ses encaissements dépassent les décaissements.

Le ratio est à hauteur de 90,98%, 93,37% et 96,82% pour les années 2019,2020, 2021 ce qui se traduit par un bénéfice dans le résultat technique de 9.02%, 6.37% et 3.28%.

Ces résultats sont exposés dans le graphe suivant :

Figure N°10 : L'évolution temporelle (2019-2021) de ratio combiné



Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

En se référant au tableau N° 9 précédant et au graphe ci-dessus, on constate que le ratio combiné de la SAA a connu une augmentation 2,40% pour l'année 2020, suite à la diminution des charges sinistres et de frais de gestion de 4,93%.

En 2021, on observe une augmentation de 3,45% de ce ratio. Cette augmentation est due à l'augmentation des frais de gestion et des charges sinistres de 2,55%.

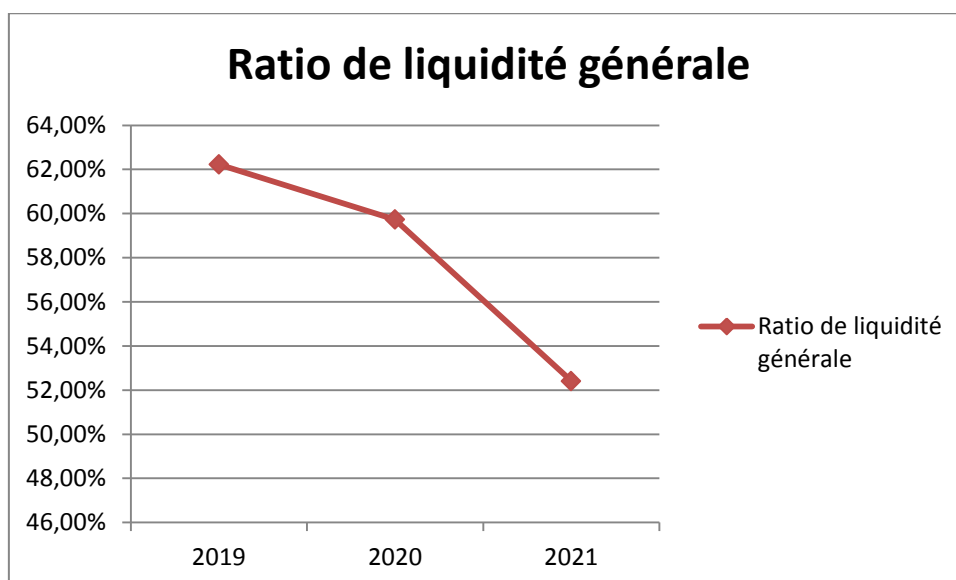
2.6 Ratio de liquidité générale

Tableau N°10: Le ratio de liquidité générale

| | Années | | | Evolution | |
|--------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|---------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | 19/20 | 20/21 |
| Actif courant (1) | 23 158 999 533,09 | 22 892 417 452,54 | 22 129 747 106,87 | -1,15% | -3,33% |
| DCT (2) | 37 214 484 467,13 | 38 323 195 446,67 | 42 219 942 654,00 | 2,98% | 10,17% |
| Ratio (1)/(2) | 62,23% | 59,74% | 52,42% | -2,50% | -7,32% |

Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

Figure N°11 : L'évolution temporelle (2019-2021) de ratio de liquidité générale



Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

D'après le tableau et le graphe ci- dessus, on peut voir que le ratio de liquidité générale de la société SAA est toujours supérieur à 50%, pendant les trois années d'études. La société n'a pas alors de problème de liquidation de ces dettes vis-à-vis de ces créanciers.

Toutefois, la capacité de la société à liquider ses dettes à court terme se réduit d'années en années. Elle est passée de 59.74% en 2020 à 52.42% en 2021.

2.7 Le ratio de rentabilité économique

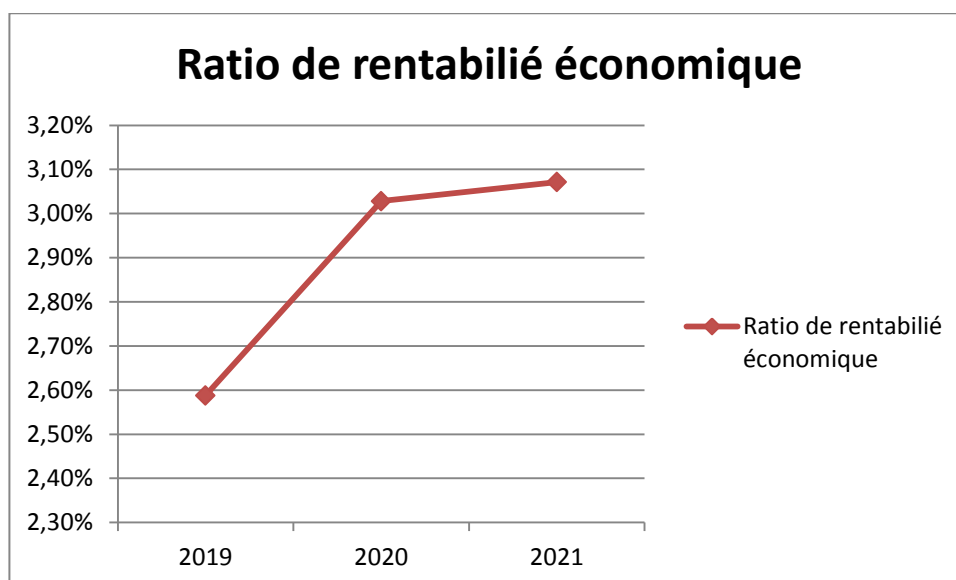
Tableau N° 11 : Le ratio de rentabilité économique

| | Années | | | Evolution | |
|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|--------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | 19/202 | 19/20 |
| Résultat net(1) | 2 195 732 975,70 | 2 635 614 377,94 | 2 883 978 639,92 | 20,03% | 9,42% |
| Total Actif(2) | 84 838 066 241,73 | 87 032 948 853,15 | 93 894 824 364,35 | 2,59% | 7,88% |
| Ratio(1)/(2) | 2,59% | 3,03% | 3,07% | 0,44% | 0,04% |

Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

Afin d'avoir une visualisation correcte des résultats du tableau N°11 nous allons les traduire dans le graphe ci-dessous :

Figure N°12 : L'évolution temporelle (2019-2021) de ratio de rentabilité économique



Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

La rentabilité économique de la SAA varie entre 2,9% et 3,10% durant les trois dernières années.

Le ratio de rentabilité économique a connu une augmentation de 0,44% en 2020 et de 0,04% par rapport en 2021, cette augmentation est due à l'augmentation significative de l'actif.

Ce ratio est faible dans les sociétés d'assurances étant donné l'importance des réserves techniques et leur rôle dans la formation du résultat.

2.8 Le ratio de rentabilité financière

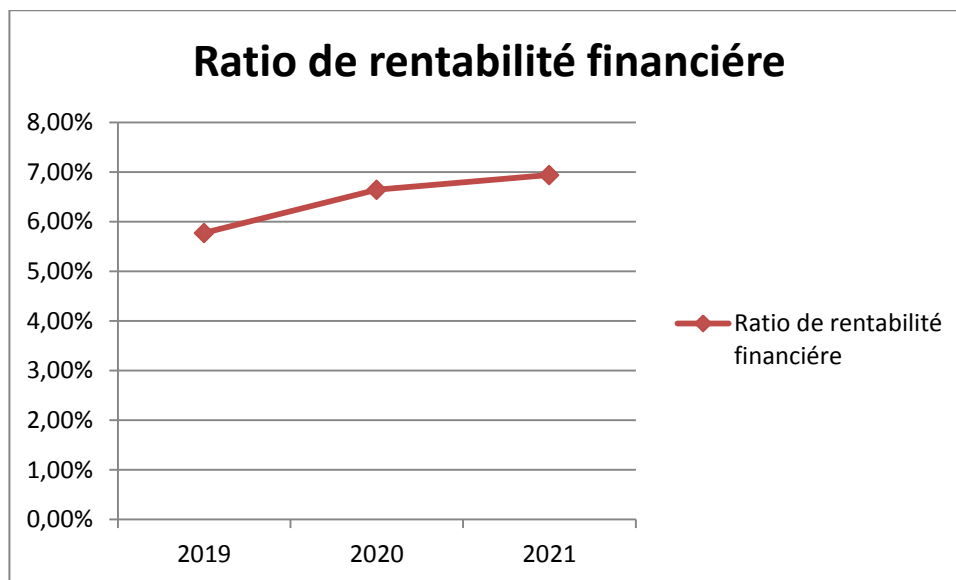
Tableau N°12 : Le ratio de rentabilité financière

| | Années | | | Evolution | |
|-------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|--------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | 19/20 | 19/20 |
| Résultat net (1) | 2 195 732 975,70 | 2 635 614 377,94 | 2 883 978 639,92 | 20,03% | 9,42% |
| C. propres(2) | 38 042 746 978,07 | 39 678 361 356,01 | 41 561 339 995,93 | 4,30% | 4,75% |
| Ratio(1)/(2) | 5,77% | 6,64% | 6,94% | 0,87% | 0,30% |

Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

Pour mieux visualiser ces résultats du tableau, il semble utile de les représenter dans le graphe suivant :

Figure N°13 : L'évolution temporelle (2019-2021) de ratio de rentabilité financière



Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

Le rendement des capitaux propres de la SAA varie entre 5,5% et 7% durant les trois dernières années.

Le rendement des capitaux propres de la SAA a connu une augmentation successive de 0,87% en 2020 et 0,30% en 2021, cette augmentation résulte de l'augmentation considérable du résultat net.

2.9 Ratio d'endettement

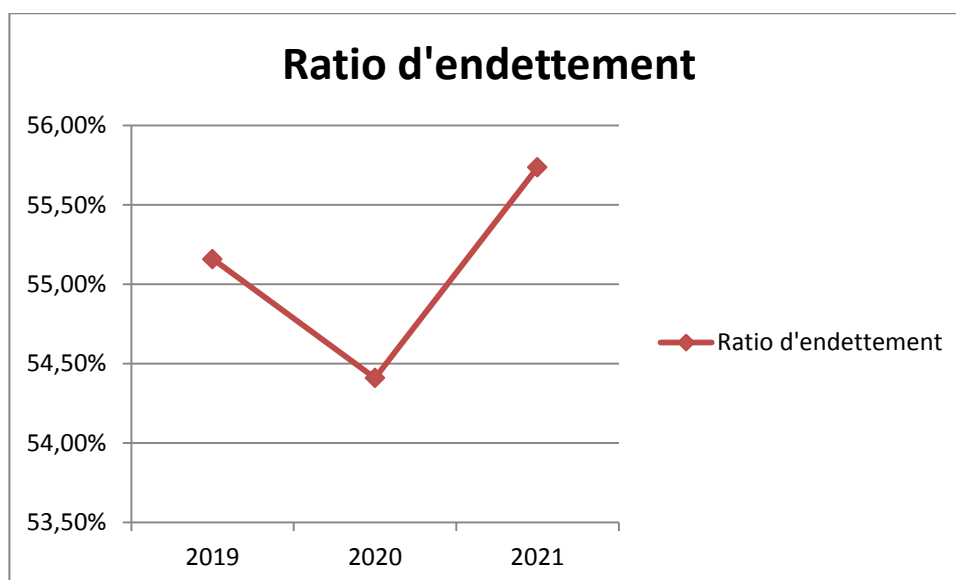
Tableau N°13 : Le ratio d'endettement

| | Années | | | Evolution | |
|----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|---------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | 19/20 | 20/21 |
| Total dettes | 46 795 319 263,66 | 47 354 584 497,14 | 52 333 394 368,42 | 1,20% | 10,51% |
| Total passif | 84 838 066 241,73 | 87 032 948 853,15 | 93 894 824 364,35 | 2,59% | 7,88% |
| Ratio (1)/(2) | 55,16% | 54,41% | 55,74% | -0,75% | 1,33% |

Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

Afin d'avoir une meilleure visualisation des résultats du tableau N°13 nous allons les traduire dans le graphe ci-dessous :

Figure N°14 : L'évolution temporelle (2019-2021) de ratio d'endettement



Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

Le ratio d'endettement de la SAA a diminuée de 0,75% de 2020 par rapport à 2019, cette diminution est due à l'augmentation de passif plus précisément l'augmentation de capitaux propres malgré l'augmentation des dettes.

En 2021, les dettes ont connu une augmentation de 10,51% ce qui explique l'augmentation de ratio d'endettement par 1,33%, cela signifie que la compagnie est financée par le biais des crédits auprès des établissements financiers.

2.10 Ratio de taux de résultat financiers par rapport aux produits financiers

Tableau N°14: Le ratio de taux de résultat financier par rapport aux produits financiers

| | Années | | | Evolution | |
|--------------------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|--------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | 19/20 | 20/21 |
| Résultat financière (1) | 1 708 345 051,69 | 1 962 470 860,53 | 2 003 164 106,87 | 14,88% | 2,07% |
| Produits financiers (2) | 1 878 768 579,39 | 2 112 638 790,47 | 2 117 993 004,94 | 12,45% | 0,25% |
| Ratio (1)/(2) | 90,93% | 92,89% | 94,58% | 1,96% | 1,69% |

Source : Élaborer par nous même à partir des états financiers de la SAA.

On constate que ce ratio a augmenté de 1,96% en 2020 par rapport à 2019 et de 1,69% en 2021 par rapport à 2020, ce qui peut être expliqué par l'augmentation des produits financiers et la diminution des charges financière

Conclusion du chapitre

Au terme de ce chapitre, nous avons pu mettre en pratique les différents aspects théoriques abordées dans la partie précédente grâce aux données fournies par la Direction Générale de la SAA.

La pratique dans le réel nous a aidés à mieux comprendre le concept de performance, qui est un élément très important pour toute entreprise afin de savoir si elle dote d'une stratégie de développement.

On a opté pour deux méthodes, la première est celle des indicateurs d'équilibres : fond de roulement, besoin de fond de roulement et la trésorerie qui nous ont permis de connaître la situation financière de la SAA qui est en situation d'équilibre financiers durant les 3 années (2019, 2020 et 2021).

Dans un second temps, on a choisi comme méthode celle des ratios qui nous ont permis d'analyser ses forces, ses faiblesses et en conséquent déterminer sa performance.



Conclusion générale

Conclusion générale

Les compagnies d'assurance jouent un rôle central dans le développement de l'ensemble de l'industrie, qui contribue finalement à la réalisation de la croissance économique d'une nation. À cet égard, une société d'assurance doit gérer au mieux son patrimoine, de façon à être apte à répondre à ses engagements aussi bien, envers ses clients que ses actionnaires et ou sociétaires. L'une de ses principales préoccupations est d'apporter un soutien matériel et financier aux individus qui seraient touchés par une calamité de la vie, soulagé des risques de l'aléa, en plus d'être solvable étant l'essence même de son activité.

Dans le contexte de l'économie du marché, comme toute entreprise, une société d'assurance cherche constamment à réaliser des bénéfices, afin d'être régulièrement performante et améliorer ou sauvegarder sa position sur le marché assurantiel. Ainsi, pour qu'elle soit rentable et solvable à la fois, l'analyse financière, s'impose comme un outil pertinent dans l'étude de la santé financière et répond mieux aux préoccupations, en apportant une vision économique de la valeur et du résultat, ainsi que son caractère rétrospectif qui permet d'évaluer les points forts, détecter les difficultés et les impasses financières de la société.

L'appréciation et l'évaluation de la performance financière de la société algérienne d'assurance était notre thème de recherche, d'abord nous avons débuté le travail par une présentation du concept de performance dans sa globalité.

Nous avons ensuite mesuré la performance de la société nationale d'assurance en deux méthodes : la première méthode consiste à calculer et interpréter les indicateurs de l'équilibre financier (FR, BFR, TN) des trois dernières années et la deuxième à analyser les états financiers par la méthode des ratios.

L'étude de la santé financière de la Société National d'Assurance SAA a permis de relever ce qui suit :

1. L'activité de l'assurance est particulière par rapport aux autres secteurs.
2. L'analyse financière est un outil de détermination la santé financière de l'entreprise L'analyse par les ratios donne des réponses suffisante et claire pour apprécier la performance financière de la SAA. A l'image du ratio combiné, qui donnent des informations de la rentabilité et la solvabilité.
3. La SAA est en situation d'équilibre financier, elle dispose des moyens financiers importants et d'une santé financière appréciable.

En conclusion, nous pouvons considérer que nos hypothèses ont été confirmées, grâce aux résultats obtenus de notre recherche empirique et que nos objectifs initiaux ont été atteints.

Les possibilités d'étudier ce thème de recherche sont illimitées. Il pourrait être possible d'étudier l'impact de l'évaluation de la performance financière dans la prise de décision. En outre, l'inclusion des indicateurs non financiers dans les analyses produira des estimations plus précises et une meilleure évaluation de la performance financière d'un assureur. D'autres enquêtes pourraient également être menées pour étudier l'impact de la récente crise sanitaire mondiale sur la performance des compagnies d'assurance. En signe de fin, cette recherche a pu confirmer, infirmer ou compléter les conclusions de recherches antérieures, l'analyse des résultats obtenus souligne la nécessité d'approfondir et d'élargir notre problématique de recherche dans différents contextes d'études.

Bibliographie

Ouvrages

- ABRAVANEL-JOLLY S., **Droit des assurances**, Edition Ellipses, 3^e Edition, Paris, 2020.
- BARROTTA P., **BTS assurance : tout-en-un, programmes de 1re et 2e années : annales corrigées**, 2^e Edition Ellipses, Paris, 2021, p11.
- BÉATRICE ROCHER-MEUNIER, **L'ESSENTIEL DU DIAGNOSTIC FINANCIER**, Edition d'organisation, 5^e Edition, Germain, 2011.
- BESCOS P-L. et autres, **contrôle de gestion et management**, Edition LGDJ, 4^e Edition, Paris, 1997.
- CARLOT J-F., **Top 'Actuel Droit des assurances 2021-2022**, Edition Hachette Education, Paris, 2021.
- CHARBONIER J., **Dictionnaire de l'assurance**, Edition AFNOR, Paris, 2019.
- COHEN.E, **Analyse financière**, Edition Economica, 5^e Edition, Paris , 2004.
- CUILBAULT F. et ELIASHBER C. et LATRASSE M., **les grands principes de l'assurance**, Edition l'Argus de l'assurance, 10^e Edition, Paris, 2011.
- DARCIMOLE C-H et SAULQUIN J-Y., **Gestion financière de l'entreprise**, Edition Vuibert, Paris, 2012.
- DARCIMOLE C-H. et SAULQUIN J-Y., **Finance appliquée**, Edition Vuibert, 4^e Edition, Paris, 2006.
- DEISTING F. et LAHILLE J-P., **Aide-mémoire - Analyse financière**, Edition Dunod, 5^e Edition, Paris, 2017.
- DROR A. et PREKER A.S., **Réassurance Sociale Stabiliser les micro-assurances santé dans les pays pauvres**, Éditions ESKA, Paris, 2003.
- DUPLAT C-N., **Analyse et maîtrise de la situation financière de son entreprise**, Librairie Vuibert Edition, Paris, 2004.
- EWALD F. et LORENZI J-H., **Encyclopédie d'assurance**, Edition Economica, Paris, 1997.
- EYROLLES J-L, **Les ratios qui comptent**, Edition d'organisation- troisième tirage, 2^e Edition, 2008.
- FERRARI J-B., **Economie de la prévention et de l'assurance : Des risques bénins aux risques majeurs**, Edition L'Harmattan, Congo, 2011.
- FOTSO J-M, **Le contrôle de gestion des sociétés d'assurance Le cas de la CIMA**, Edition Harmattan, Cameroun, 2012.

- GERARD M., **Gestion financière**, Edition Bréal, 4^e Edition, France, 2007.
- GRANDGUILLOT F. et GRANDGUILLOT B., **Analyse financière : Activité et performance de l'entreprise - Structure financière et équilibre financier - Tableau de flux - Analyse financière de la Banque de France**, Edition Gualino, 8^e Edition, Paris, 2021.
- GROUDEL H., **Droit des assurances**, Edition Dalloz, 14^e Edition, Paris, 2018.
- ISSOR Z., **La performance de l'entreprise : un concept complexe aux multiples dimensions**, De Boeck Supérieur | « Projectics / Proyéctica / Projectique », Maroc, 2017.
- MAADANI M. et KARIM S., **Management et pilotage de la performance**, Edition Hachette, Paris, 2009.
- MARTIN A., **Les techniques d'assurances en 34 fiches**, Edition Dunod, 4^e Edition, Paris, 2016.
- MOLARD J., **Dictionnaire de l'assurance**, Edition Arnaud Franel, 3^e Edition, Paris, 2013.
- MUKUNA J-P., **La conception juridique du contrat d'assurance-vie**, Edition L'Harmattan, Congo, 2020.
- PAULIN M., **Environnement économique et managérial de l'assurance : en 41 fiches pédagogiques**, Edition Arnaud Franel, 2^e Edition, Paris, 2018.
- PERAUTON P., **L'opération d'assurance : Définitions et principes**, Edition Encyclopédie de l'Assurance, Litec, 1997.
- PHILIPPE T., **Analyse financière : Approche internationale CFA**, Edition RB, 2^e Edition, Paris, 2018.
- POZZANA T., **Gestion du risque & Assurance d'entreprise**, Numéro 2015-01 de la collection Regards sur la sécurité industrielle FONCSI Fondation pour une culture de sécurité industrielle, Edition Toulouse, France, 2015.
- RECEROIX P., **finance d'entreprise Cours et applications corrigees**, Edition Gualino, 12^e Edition, Paris, 2022.
- REGINE M., **Le Volum' BTS - Assurance - Révision et entraînement**, Edition Foucher, Paris, 2020.
- WINAND M. et autres, **Management et évaluation de la performance**, Edition de Boeck Supérieur, Belgique, 2014.
- WIPFT J et GARAND D., **NDICATEURS DE PERFORMANCE EN MICRO-ASSURANCE**, 2^e Edition ada micro finance expertise, 2012.

- YEATMAN J., Manuel international de l'assurance, Edition Economica, Paris, 1998.

Articles

- BELGHANAMI N. et BAALA T., La performance des entreprises conventionnelles et celle islamique et ses aspects, مجلة افاق علوم الادارة والاقتصاد, Msila.
- BERTRAND S-B., Perception de la notion de performance par les dirigeants de petites entreprises en Afrique, La Revue des Sciences de Gestion, Bénin, 2010.
- CHADLIA A. et AZOUAOU L., Analyse Des Déterminants De La Performance Des Entreprises Algériennes : étude Empirique Sur Un échantillon De 100 Entreprises, Revue ElWahat pour les Recherches et les Etudes, Algérie, 2015.
- DEBBI A., Peut-on Définir La Performance Publique Locale ?, revue Idara, Algérie, 2010.
- HADDAD.M., L'assurabilité des risques systémiques : cas des pandémies sanitaires de type covid-19, Revue scientifique Avenir économique, Volume 9, Numéro 01, Algérie, 2021.
- KPMG, Guide des assurances, Edition Ellipse, Alger, 2015.
- LAAZAZI B., L'importance du contrat d'assurance dans la stabilité économique, Journal of Integrated Studies In Economics Law Technical Sciences & Communication, Volume 1, Numéro 1, Algérie, 2022.
- PHANUEL D., Un modèle "d'excellence durable" intégrant le "développement durable", revue Gestion 2000, Volume 20, Numéro 04, 2003.

Thèses

- HAMADMAD H., Définition d'une expression temporelle de la performance des entreprises manufacturières, Thèse de doctorat en vue de l'obtention de grade de doctorat, la communauté universitaire Grenoble Alpes, 2016.

Sites internet

- <https://www.assurance-et-mutuelle.com/assurance/secteur-assurance.html/>.
- <https://www.aprecialis.fr/le-vocabulaire-technique-de-la-reassurance/>.
- <https://www.cours-assurance.org/>.
- <https://www.saa.dz/>.

Textes législatifs

- L'article n°2 de l'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.
- L'article n°3 de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.

- L'article n°4 de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.
- L'article n°7 de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.
- L'article n°12 de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.
- L'article n°30 de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.

Annexes

ANNEXE 01 : Actif du bilan de l'année 2019

| ACTIF | Montant Net N | Montant net N-1 |
|---|--------------------------|--------------------------|
| <u>ACTIFS NON COURANTS</u> | | |
| Ecart d'acquisition - Goodwill positif ou négatif | | |
| Immobilisations Incorporelles | 102 666 034,57 | 101 389 784,32 |
| Immobilisations Corporelles | | |
| Terrains | 5 398 432 314,94 | 5 393 328 454,94 |
| Batiments Exploitation | 16 111 950 233,41 | 16 155 538 084,22 |
| Batiments Placement | 760 556 176,37 | 838 234 720,77 |
| Autres immobilisations corporelles | 830 512 246,34 | 868 633 942,69 |
| Immobilisations en Concession | 96 566 643,82 | 176 442 025,27 |
| Immobilisations en Cours | 902 190 516,69 | 603 921 522,45 |
| Immobilisations Financières | | |
| Titres mis en équivalence | | |
| Autres participations et créances rattachées | 4 248 796 043,26 | 4 407 229 622,71 |
| Autres titres immobilisés | 31 656 304 178,90 | 38 096 282 816,58 |
| Prêts et autres actifs financiers non courants | 234 294 435,71 | 249 606 962,05 |
| Impôts différés actif | 1 301 105 652,72 | 968 132 083,21 |
| Fonds ou valeurs déposés auprès des cédants | 35 692 231,91 | 9 308 588,88 |
| TOTAL ACTIFS NON COURANTS | 61 679 066 708,64 | 67 868 048 608,09 |
| <u>ACTIFS COURANTS</u> | | |
| Provisions Techniques d'Assurance | | |
| Part de la coassurance cédée | | |
| Part de la réassurance cédée | 2 917 949 924,46 | 2 105 588 533,21 |
| Créances et Emplois assimilés | | |
| Cessionnaires et Cédants débiteurs | 655 820 886,90 | 652 649 027,59 |
| Assurés et intermédiaires d'assurance et compte rattachés | 5 825 610 211,83 | 5 917 766 322,55 |
| Autres débiteurs | 625 486 768,17 | 839 055 118,78 |
| Impôts et assimilés | 57 527 868,31 | 89 808 266,01 |
| Autres créances et emplois assimilés | 182 003 075,91 | 175 026 589,35 |
| Disponibilités et Assimilés | | |
| Placements et autres actifs financiers courants | 9 065 330 000,00 | 1 574 984 000,00 |
| Trésorerie | 3 829 270 797,51 | 3 409 208 949,90 |
| TOTAL ACTIF COURANT | 23 158 999 533,09 | 14 764 086 807,39 |
| TOTAL GENERAL ACTIF | 84 838 066 241,73 | 82 632 135 415,48 |

ANNEXE 02 : Passif du bilan de l'année 2019

| PASSIF | Montant net N | Montant N-1 |
|--|--------------------------|--------------------------|
| <u>CAPITAUX PROPRES</u> | | |
| Capital émis ou capital social ou fonds de dotation | 30 000 000 000,00 | 30 000 000 000,00 |
| Capital souscrit non appelé | | |
| Primes et réserves | 5 673 904 859,90 | 4 272 957 128,43 |
| Ecarts d'évaluation | 173 109 142,47 | 173 109 142,47 |
| Ecart d'équivalence | | |
| Autres capitaux propres - Report à nouveau | | |
| Résultat de l'exercice | 2 195 732 975,70 | 2 900 947 731,47 |
| TOTAL I - CAPITAUX PROPRES | 38 042 746 978,07 | 37 347 014 002,37 |
| <u>PASSIFS NON COURANTS</u> | | |
| Emprunts et dettes financières | 1 920 224 600,00 | 2 865 614 402,88 |
| Impôts (différés et provisionnés) | | |
| Autres dettes non courantes | 96 566 643,82 | 176 442 025,27 |
| Provisions réglementées (autres que les provisions techniques) | 2 854 291 847,19 | 2 542 376 359,75 |
| Provisions et produits constatées d'avance | 2 318 020 619,42 | 1 854 067 244,52 |
| Fonds de valeurs reçus des réassureurs | 2 391 731 086,10 | 1 644 216 464,64 |
| TOTAL II - PASSIFS NON COURANTS | 9 580 834 796,53 | 9 082 716 497,06 |
| <u>PASSIFS COURANTS</u> | | |
| Provisions Techniques d'Assurance | | |
| Provisions sur opérations directes | 27 154 669 726,80 | 26 430 223 025,25 |
| Provisions sur Acceptations | 351 716 383,83 | 266 897 138,92 |
| Dettes et comptes rattachés | | |
| Cessionnaires et Cédants créditeurs | 2 956 666 682,69 | 3 190 485 908,85 |
| Assurés et intermédiaires d'assurance créditeurs | 641 860 796,12 | 602 423 969,20 |
| Impôts crédit | 2 080 136 587,67 | 2 104 544 538,45 |
| Autres Dettes | 4 029 169 277,47 | 3 525 758 915,28 |
| Trésorerie Passif | 265 012,55 | 82 071 420,10 |
| TOTAL III - PASSIFS COURANTS | 37 214 484 467,13 | 36 202 404 916,05 |
| TOTAL GENERAL PASSIF | 84 838 066 241,73 | 82 632 135 415,48 |

ANNEXE 03 : Compte de résultat de l'année 2019

| DESIGNATION | Mbntant N | Mbntant N-1 |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Primes énisées sur opérations directes | 23 769 992 401,95 | 23 045 494 714,09 |
| Primes acceptées | 861 848 481,77 | 814 667 926,42 |
| Primes énisées reportées | 11 868 866,95 | 36 008 945,68 |
| Primes acceptées reportées | - 67 125 127,21 | - 37 462 061,51 |
| Primes acquises à l'exercice | 24 576 584 623,46 | 23 858 709 524,68 |
| Prestations (Sinistres) sur opérations directes | 12 965 057 550,22 | 12 375 998 352,92 |
| Prestations (Sinistres) sur acceptation | 26 386 113,30 | 7 614 657,97 |
| Prestations (sinistre) de l'exercice | 12 991 443 663,52 | 12 383 613 010,89 |
| Commissions reçues en réassurance | 942 715 605,57 | 828 527 822,74 |
| Commissions versées en réassurance | - 46 671 731,19 | - 53 653 807,91 |
| Commissions de réassurance | 896 043 874,38 | 774 874 014,83 |
| LA MARGE ASSURANCE/MARGE BRUTE | 12 481 184 834,32 | 12 249 970 528,62 |
| Services extérieurs et autres consommation | 2 972 766 733,93 | 2 911 355 664,40 |
| Charges de personnels | 5 474 484 854,75 | 4 799 411 511,04 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 582 638 193,71 | 563 220 305,10 |
| Autres produits opérationnels | - 383 335 281,29 | - 382 044 272,43 |
| Autres charges opérationnels | 167 260 716,58 | 149 104 034,23 |
| Dotations aux amrt/prov et pertes de valeur | 3 210 886 375,51 | 2 883 111 053,00 |
| Reprise sur perte de valeur et provisions | - 372 714 290,58 | - 917 187 093,69 |
| RESULTAT OPERATIONNEL | 829 197 531,71 | 2 242 999 326,97 |
| Produits financiers | 1 878 768 579,39 | 1 639 210 663,15 |
| Charges financiers | 170 423 527,70 | 220 210 224,61 |
| RESULTAT FINANCIER | 1 708 345 051,69 | 1 419 000 438,54 |
| RESULTAT ORDINAIRES AVANT IMPOTS | 2 537 542 583,40 | 3 661 999 765,51 |
| Impôts exigibles sur résultats ordinaires (IBS) | 674 783 177,21 | 986 246 765,26 |
| Impôts différés (variations) sur résultats ordinaires | - 332 973 569,51 | - 224 994 731,22 |
| TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES | 28 107 446 649,10 | 27 572 025 568,78 |
| TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES | 25 911 713 673,40 | 24 671 077 837,31 |
| RESULTATS NET DES RESULTATS ORDINAIRES | 2 195 732 975,70 | 2 900 947 731,47 |
| Element extraordinaire (Produits) | | |
| Element extraordinaire (Charges) | | |
| RESULTAT EXTRAORDINAIRE | | |
| RESULTAT NET DE L'EXERCICE | 2 195 732 975,70 | 2 900 947 731,47 |

ANNEXE 04 : Actif du bilan de l'année 2020

| ACTIF | Montant net N | Montant net N-1 |
|---|--------------------------|--------------------------|
| <u>ACTIFS NON COURANTS</u> | | |
| Ecart d'acquisition - Goodwill positif ou négatif | | |
| Immobilisations Incorporelles | 99 642 466,65 | 102 666 034,57 |
| Immobilisations Corporelles | | |
| Terrains | 6 132 619 215,20 | 5 398 432 314,94 |
| Batiments Exploitation | 14 779 064 564,96 | 16 111 950 233,41 |
| Batiments Placement | 689 876 076,19 | 760 556 176,37 |
| Autres immobilisations corporelles | 780 510 954,56 | 830 512 246,34 |
| Immobilisations en Concession | 92 853 686,61 | 96 566 643,82 |
| Immobilisations en Cours | 1 460 317 057,10 | 902 190 516,69 |
| Immobilisations Financières | | |
| Titres mis en équivalence | | |
| Autres participations et créances rattachées | 4 194 527 197,43 | 4 248 796 043,26 |
| Autres titres immobilisés | 34 302 631 117,06 | 31 656 304 178,90 |
| Prêts et autres actifs financiers non courants | 127 938 950,48 | 234 294 435,71 |
| Impôts différés actif | 1 413 575 263,61 | 1 301 105 652,72 |
| Fonds ou valeurs déposés auprès des cédants | 66 974 850,76 | 35 692 231,91 |
| TOTAL ACTIFS NON COURANTS | 64 140 531 400,61 | 61 679 066 708,64 |
| <u>ACTIFS COURANTS</u> | | |
| Provisions Techniques d'Assurance | | |
| Part de la coassurance cédée | | |
| Part de la réassurance cédée | 3 136 004 106,95 | 2 917 949 924,46 |
| Créances et Emplois assimilés | | |
| Cessionnaires et Cédants débiteurs | 849 831 156,96 | 655 820 886,90 |
| Assurés et intermédiaires d'assurance et compte rattachés | 5 860 938 428,26 | 5 825 610 211,83 |
| Autres débiteurs | 1 177 986 795,19 | 625 486 768,17 |
| Impôts et assimilés | 129 627 100,61 | 57 527 868,31 |
| Autres créances et emplois assimilés | 171 836 166,82 | 182 003 075,91 |
| Disponibilités et Assimilés | | |
| Placements et autres actifs financiers courants | 7 401 404 000,00 | 9 065 330 000,00 |
| Trésorerie | 4 164 789 697,75 | 3 829 270 797,51 |
| TOTAL ACTIF COURANT | 22 892 417 452,54 | 23 158 999 533,09 |
| TOTAL GENERAL ACTIF | 87 032 948 853,15 | 84 838 066 241,73 |

ANNEXE 05 : Passif du bilan de l'année 2020

| PASSIF | Montnt N | Montant N-1 |
|--|--------------------------|--------------------------|
| <u>CAPITAUX PROPRES</u> | | |
| Capital émis ou capital social ou fonds de dotation | 30 000 000 000,00 | 30 000 000 000,00 |
| Capital souscrit non appelé | | |
| Primes et réserves | 6 869 637 835,60 | 5 673 904 859,90 |
| Ecarts d'évaluation | 173 109 142,47 | 173 109 142,47 |
| Ecart d'équivalence | | |
| Autres capitaux propres - Report à nouveau | | |
| Résultat de l'exercice | 2 635 614 377,94 | 2 195 732 975,70 |
| TOTAL I - CAPITAUX PROPRES | 39 678 361 356,01 | 38 042 746 978,07 |
| <u>PASSIFS NON COURANTS</u> | | |
| Emprunts et dettes financières | 976 008 600,00 | 1 920 224 600,00 |
| Impôts (différés et provisionnés) | | |
| Autres dettes non courantes | 92 853 686,61 | 96 566 643,82 |
| Provisions réglementées (autres que les provisions techniques) | 3 202 651 754,99 | 2 854 291 847,19 |
| Provisions et produits constatées d'avance | 2 181 726 026,43 | 2 318 020 619,42 |
| Fonds de valeurs reçus des réassureurs | 2 578 148 982,44 | 2 391 731 086,10 |
| TOTAL II - PASSIFS NON COURANTS | 9 031 389 050,47 | 9 580 834 796,53 |
| <u>PASSIFS COURANTS</u> | | |
| Provisions Techniques d'Assurance | | |
| Provisions sur opérations directes | 27 769 686 570,89 | 27 154 669 726,80 |
| Provisions sur Acceptations | 565 216 525,24 | 351 716 383,83 |
| Dettes et comptes rattachés | | |
| Cessionnaires et Cédants créditeurs | 3 411 751 138,06 | 2 956 666 682,69 |
| Assurés et intermédiaires d'assurance créditeurs | 677 137 400,11 | 641 860 796,12 |
| Impôts crédit | 1 503 441 897,99 | 2 080 136 587,67 |
| Autres Dettes | 4 395 715 346,37 | 4 029 169 277,47 |
| Trésorerie Passif | 246 568,01 | 265 012,55 |
| TOTAL III - PASSIFS COURANTS | 38 323 195 446,67 | 37 214 484 467,13 |
| TOTAL GENERAL PASSIF | 87 032 945 853,15 | 84 838 066 241,73 |

ANNEXE 06 : Compte de résultat de l'année 2020

| DESIGNATION | Montant N | Montant N-1 |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Primes émises sur opérations directes | 20 632 858 387,11 | 23 769 992 401,95 |
| Primes acceptées | 1 337 640 799,95 | 861 848 481,77 |
| Primes émises reportées | 980 399 501,77 | 11 868 866,95 |
| Primes acceptées reportées | - 184 782 269,84 | - 67 125 127,21 |
| Primes acquises à l'exercice | 22 766 116 418,99 | 24 576 584 623,46 |
| Prestations (Sinistres) sur opérations directes | 12 240 821 819,00 | 12 965 057 550,22 |
| Prestations (Sinistres) sur acceptation | 37 521 652,28 | 26 386 113,30 |
| Prestations (sinistre) de l'exercice | 12 278 343 471,28 | 12 991 443 663,52 |
| Commissions reçues en réassurance | 972 706 793,16 | 942 715 605,57 |
| Commissions versées en réassurance | - 76 935 067,20 | - 46 671 731,19 |
| Commissions de réassurance | 895 771 725,96 | 896 043 874,38 |
| LA MARGE ASSURANCE/MARGE BRUTE | 11 383 544 673,67 | 12 481 184 834,32 |
| Services extérieurs et autres consommation | 3 329 216 662,97 | 2 972 766 733,93 |
| Charges de personnels | 4 814 077 978,67 | 5 474 484 854,75 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 524 527 272,73 | 582 638 193,71 |
| Autres produits opérationnels | - 640 487 127,65 | - 383 335 281,29 |
| Autres charges opérationnels | 160 828 579,28 | 167 260 716,58 |
| Dotations aux amort/prov et pertes de valeur | 2 603 832 461,48 | 3 210 886 375,51 |
| Reprise sur perte de valeur et provisions | - 418 948 506,58 | - 372 714 290,58 |
| RESULTAT OPERATIONNEL | 1 010 497 352,77 | 829 197 531,71 |
| Produits financiers | 2 112 638 790,47 | 1 878 768 579,39 |
| Charges financiers | 150 167 929,94 | 170 423 527,70 |
| RESULTAT FINANCIER | 1 962 470 860,53 | 1 708 345 051,69 |
| RESULTAT ORDINAIRES AVANTS IMPOTS | 2 972 968 213,30 | 2 537 542 583,40 |
| Impôts exigibles sur résultats ordinaires (IBS) | 449 823 437,25 | 674 783 177,21 |
| Impôts différés (variations) sur résultats ordinaires | - 112 469 610,89 | - 332 973 569,51 |
| TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES | 26 833 962 560,65 | 28 107 446 649,10 |
| TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES | 24 198 348 182,71 | 25 911 713 673,40 |
| RESULTATS NET DES RESULTATS ORDINAIRES | 2 635 614 377,94 | 2 195 732 975,70 |
| Element extraordinaire (Produits) | | |
| Element extraordinaire (Charges) | | |
| RESULTAT EXTRAORDINAIRE | | |
| RESULTAT NET DE L'EXERCICE | 2 635 614 377,94 | 2 195 732 975,70 |

ANNEXE07 : Actif du bilan de l'année 2021

| ACTIF | Montant net N | Montant net N-1 |
|---|--------------------------|--------------------------|
| <u>ACTIFS NON COURANTS</u> | | |
| Ecart d'acquisition - Goodwill positif ou négatif | | |
| Immobilisations Incorporelles | 87 752 240,12 | 99 642 466,65 |
| Immobilisations Corporelles | | |
| Terrains | 6 552 419 215,20 | 6 132 619 215,20 |
| Batiments Exploitation | 15 428 312 349,11 | 14 779 064 564,96 |
| Batiments Placement | 666 612 375,55 | 689 876 076,19 |
| Autres immobilisations corporelles | 771 578 128,50 | 780 510 954,56 |
| Immobilisations en Concession | 89 140 729,40 | 92 853 686,61 |
| Immobilisations en Cours | 917 719 222,81 | 1 460 317 057,10 |
| Immobilisations Financières | | |
| Titres mis en équivalence | | |
| Autres participations et créances rattachées | 4 662 430 904,18 | 4 194 527 197,43 |
| Autres titres immobilisés | 40 906 212 205,59 | 34 302 631 117,06 |
| Prêts et autres actifs financiers non courants | 207 552 786,52 | 127 938 950,48 |
| Impôts différés actif | 1 408 985 411,66 | 1 413 575 263,61 |
| Fonds ou valeurs déposés auprès des cédants | 66 361 688,84 | 66 974 850,76 |
| TOTAL ACTIFS NON COURANTS | 71 765 077 257,48 | 64 140 531 400,61 |
| <u>ACTIFS COURANTS</u> | | |
| Provisions Techniques d'Assurance | | |
| Part de la coassurance cédée | | |
| Part de la réassurance cédée | 5 015 685 260,17 | 3 136 004 106,95 |
| Créances et Emplois assimilés | | |
| Cessionnaires et Cédants débiteurs | 2 028 303 141,18 | 849 831 156,96 |
| Assurés et intermédiaires d'assurance et compte rattachés | 6 139 747 628,11 | 5 860 938 428,26 |
| Autres débiteurs | 693 872 454,43 | 1 177 986 795,19 |
| Impôts et assimilés | 210 757 504,30 | 129 627 100,61 |
| Autres créances et emplois assimilés | 164 835 880,74 | 171 836 166,82 |
| Disponibilités et Assimilés | | |
| Placements et autres actifs financiers courants | 1 872 246 000,00 | 7 401 404 000,00 |
| Trésorerie | 6 004 299 237,94 | 4 164 789 697,75 |
| TOTAL ACTIF COURANT | 22 129 747 106,87 | 22 892 417 452,54 |
| TOTAL GENERAL ACTIF | 93 894 824 364,35 | 87 032 948 853,15 |

ANNEXE 08 : Passif du bilan de l'année 2021

| PASSIF | Montnt N | Montant N-1 |
|--|--------------------------|--------------------------|
| <u>CAPITAUX PROPRES</u> | | |
| Capital émis ou capital social ou fonds de dotation | 30 000 000 000,00 | 30 000 000 000,00 |
| Capital souscrit non appelé | | |
| Primes et réserves | 8 505 252 213,54 | 6 869 637 835,60 |
| Ecarts d'évaluation | 173 109 142,47 | 173 109 142,47 |
| Ecart d'équivalence | | |
| Autres capitaux propres - Report à nouveau | | |
| Résultat de l'exercice | 2 882 978 639,92 | 2 635 614 377,94 |
| TOTAL I - CAPITAUX PROPRES | 41 561 339 995,93 | 39 678 361 356,01 |
| <u>PASSIFS NON COURANTS</u> | | |
| Emprunts et dettes financières | 30 730 000,00 | 976 008 600,00 |
| Impôts (différés et provisionnés) | | |
| Autres dettes non courantes | 389 140 729,40 | 92 853 686,61 |
| Provisions réglementées (autres que les provisions techniques) | 3 623 173 235,73 | 3 202 651 754,99 |
| Provisions et produits constatées d'avance | 1 893 872 219,24 | 2 181 726 026,43 |
| Fonds de valeurs reçus des réassureurs | 4 176 535 530,05 | 2 578 148 982,44 |
| TOTAL II - PASSIFS NON COURANTS | 10 113 451 714,42 | 9 031 389 050,47 |
| <u>PASSIFS COURANTS</u> | | |
| Provisions Techniques d'Assurance | | |
| Provisions sur opérations directes | 30 561 485 984,38 | 27 769 686 570,89 |
| Provisions sur Acceptations | 640 238 009,92 | 565 216 525,24 |
| Dettes et comptes rattachés | | |
| Cessionnaires et Cédants créditeurs | 4 106 051 472,65 | 3 411 751 138,06 |
| Assurés et intermédiaires d'assurance créditeurs | 713 263 859,24 | 677 137 400,11 |
| Impôts crédit | 2 171 831 386,24 | 1 503 441 897,99 |
| Autres Dettes | 4 026 849 768,22 | 4 395 715 346,37 |
| Trésorerie Passif | 222 173,35 | 246 568,01 |
| TOTAL III - PASSIFS COURANTS | 42 219 942 654,00 | 38 323 195 446,67 |
| TOTAL GENERAL PASSIF | 93 894 734 364,35 | 87 032 945 853,15 |

ANNEXE 09 : Compte de résultat de l'année 2021

| DESIGNATION | Montant N | Montant N-1 |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Primes émises sur opérations directes | 21 423 880 381,23 | 20 632 858 387,11 |
| Primes acceptées | 1 630 922 076,92 | 1 337 640 799,95 |
| Primes émises reportées | - 457 054 872,85 | 980 399 501,77 |
| Primes acceptées reportées | - 81 545 872,85 | - 184 782 269,84 |
| Primes acquises à l'exercice | 22 516 201 712,45 | 22 766 116 418,99 |
| Prestations (Sinistres) sur opérations directes | 12 169 827 370,21 | 12 240 821 819,00 |
| Prestations (Sinistres) sur acceptation | 38 995 049,99 | 37 521 652,28 |
| Prestations (sinistre) de l'exercice | 12 208 822 420,20 | 12 278 343 471,28 |
| Commissions reçues en réassurance | 1 127 230 520,31 | 972 706 793,16 |
| Commissions versées en réassurance | - 103 939 242,54 | - 76 935 067,20 |
| Commissions de réassurance | 1 023 291 277,77 | 895 771 725,96 |
| LA MARGE ASSURANCE/MARGE BRUTE | 11 330 670 570,02 | 11 383 544 673,67 |
| Services extérieurs et autres consommation | 3 725 597 245,49 | 3 329 216 662,97 |
| Charges de personnels | 5 031 406 250,48 | 4 814 077 978,67 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 567 056 451,96 | 524 527 272,73 |
| Autres produits opérationnels | - 664 424 715,85 | - 640 487 127,65 |
| Autres charges opérationnels | 152 294 200,92 | 160 828 579,28 |
| Dotations aux amort/prov et pertes de valeur | 2 281 724 000,62 | 2 603 832 461,48 |
| Reprise sur perte de valeur et provisions | - 1 124 509 539,68 | - 418 948 506,58 |
| RESULTAT OPERATIONNEL | 1 361 526 676,08 | 1 010 497 352,77 |
| Produits financiers | 2 117 993 004,94 | 2 112 638 790,47 |
| Charges financiers | 114 828 898,07 | 150 167 929,94 |
| RESULTAT FINANCIER | 2 003 164 106,87 | 1 962 470 860,53 |
| RESULTAT ORDINAIRES AVANTS IMPOTS | 3 364 690 782,95 | 2 972 968 213,30 |
| Impôts exigibles sur résultats ordinaires (IBS) | 4 790 322 335,73 | 449 823 437,25 |
| Impôts différés (variations) sur résultats ordinaires | 4 679 851,95 | - 112 469 610,89 |
| TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES | 27 448 420 295,34 | 26 833 962 560,65 |
| TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES | 24 564 441 655,42 | 24 198 348 182,71 |
| RESULTATS NET DES RESULTATS ORDINAIRES | 2 883 978 639,92 | 2 635 614 377,94 |
| Element extraordinaire (Produits) | | |
| Element extraordinaire (Charges) | | |
| RESULTAT EXTRAORDINAIRE | | |
| RESULTAT NET DE L'EXERCICE | 2 883 978 639,92 | 2 635 614 377,94 |

Table des matières

| | |
|--|------------|
| REMERCIEMENTS | 0 |
| DEDICACE | 0 |
| SOMMAIRE | I |
| LISTE DES ABREVIATIONS | II |
| LISTE DES TABLEAUX | III |
| LISTE DES FIGURES | IV |
| LISTE DES ANNEXES | V |
| RESUME | VI |
| ملخص | VII |
| INTRODUCTION GENERALE | A |
| CHAPITRE 01 : GENERALITE SUR L'ACTIVITE D'ASSURANCE | 1 |
| INTRODUCTION DU CHAPITRE | 2 |
| SECTION 01 : NOTION DE BASE SUR L'ASSURANCE | 3 |
| 1 <i>Evolution de l'assurance en Algérie</i> | 3 |
| 1.1 La période 1962-1989..... | 3 |
| 1.2 La période 1989 à nos jours..... | 4 |
| 2 <i>Définitions d'assurance</i> | 6 |
| 2.1 Définition juridique de l'assurance | 6 |
| 2.2 Définition économique de l'assurance | 6 |
| 2.3 Définition technique de l'assurance | 6 |
| 3 <i>Importance et rôle de l'assurance</i> | 7 |
| 4 <i>Type d'assurance</i> | 7 |
| 4.1 Assurance de dommages | 7 |
| 4.2 Assurance de personnes..... | 7 |
| 5 <i>Inversion de cycle d'exploitation en assurance</i> | 9 |
| 6 <i>Les Institutions en charge des assurances</i> | 10 |
| 6.1 Le ministère chargé des Finances..... | 10 |
| 6.2 Le Conseil national des assurances (CNA) | 10 |
| 6.3 La Centrale des risques..... | 10 |
| 6.4 La Commission de supervision des assurances (CSA)..... | 11 |
| 6.5 L'Union algérienne des sociétés d'Assurance et de Réassurance (UAR)..... | 11 |

| | |
|--|----|
| SECTION 02 : LE CONTRAT D'ASSURANCE | 12 |
| 1 <i>Définition de contrat d'assurance</i> | 12 |
| 2 <i>Le contenu du contrat d'assurance</i> | 12 |
| 3 <i>Elément de base d'un contrat d'assurance</i> | 12 |
| 3.1 Prime ou cotisation | 13 |
| 3.2 Risque | 13 |
| 3.3 Prestation de l'assurance | 13 |
| 3.4 La compensation au sien de la mutualité..... | 14 |
| 4 <i>Les acteurs d'un contrat d'assurance</i> | 14 |
| 4.1 L'assuré | 14 |
| 4.2 Le souscripteur | 15 |
| 4.3 Le bénéficiaire | 15 |
| 4.4 L'assureur | 15 |
| 4.5 Le tiers | 16 |
| 5 <i>Les caractéristiques du contrat d'assurance</i> | 16 |
| 5.1 Le caractère consensuel | 16 |
| 5.2 Le caractère bilatéral ou synallagmatique | 16 |
| 5.3 Le caractère aléatoire..... | 16 |
| 5.4 Le caractère onéreux..... | 16 |
| 5.5 Le caractère successif | 16 |
| 5.6 Un contrat d'adhésion..... | 17 |
| 5.7 Un contrat de bonne foi | 17 |
| 6 <i>Technique de division de risque</i> | 17 |
| 6.1 Coassurance | 17 |
| 6.2 Réassurance | 17 |
| 6.2.1 Mode de réassurance | 18 |
| 6.2.1.1 La réassurance facultative | 18 |
| 6.2.1.2 La réassurance obligatoire | 18 |
| 6.2.2 Forme de réassurance | 18 |
| 6.2.2.1 Réassurance proportionnelle..... | 18 |
| 6.2.2.1.1 Le traité en quote-part : | 18 |
| 6.2.2.1.2 Le traité en excédent de capitaux (ou excédent de pleins)..... | 19 |
| 6.2.2.2 Réassurance non proportionnelle..... | 19 |
| 6.2.2.2.1 Excédent de sinistres | 19 |
| 6.2.2.2.2 Excédent de perte | 19 |

| | |
|---|-----------|
| CONCLUSION DU CHAPITRE..... | 21 |
| CHAPITRE 02 : LA PERFORMANCE ET LES OUTILS D'ANALYSE FINANCIERE | 22 |
| INTRODUCTION DU CHAPITRE | 23 |
| SECTION 01 : NOTIONS THEORIQUE DE PERFORMANCE ET ANALYSE FINANCIERE | 24 |
| 1 <i>Définition de la performance</i> | 24 |
| 2 <i>Notion de base de la performance</i> | 25 |
| 2.1 L'efficacité..... | 25 |
| 2.2 L'efficience..... | 25 |
| 2.3 L'effectivité | 25 |
| 3 <i>Typologie de la performance</i> | 26 |
| 3.1 Performance organisationnelle | 26 |
| 3.2 Performance stratégique | 27 |
| 3.3 Performance commerciale | 27 |
| 3.4 La performance économique et financière | 27 |
| 4 <i>Définition de l'analyse financière</i> | 27 |
| 5 <i>Les utilisateurs de l'analyse financière</i> | 28 |
| 5.1 Pour le dirigeant | 28 |
| 5.2 Pour l'actionnaire | 28 |
| 5.3 Pour les co-contractants..... | 28 |
| 5.4 Pour les prêteurs : | 29 |
| 5.5 Pour les salariés | 29 |
| 7 <i>Les méthodes d'analyse financière</i> | 29 |
| 7.1 L'analyse statique : | 29 |
| 7.2 L'analyse dynamique : | 30 |
| SECTION 02 : OUTILS ET INDICATEURS D'ANALYSE FINANCIERE D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE..... | 31 |
| 1 <i>Analyse de l'équilibre financier</i> | 31 |
| 1.1 Fond de roulement | 31 |
| 1.2 Besoin en fond de roulement | 31 |
| 1.3 Trésorerie net..... | 32 |
| 2 <i>Analyse à travers la méthode des ratios</i> | 32 |
| 2.1 Les ratios d'activité technique d'assurance | 33 |
| 2.1.1 Ratio de sinistralité | 33 |

Table des matières

| | | |
|-------|--|-----------|
| 2.1.2 | Ratio de frais de gestion (ratio des charges engagées) | 34 |
| 2.1.3 | Ratio combiné..... | 35 |
| 2.2 | Ratios de profitabilité | 35 |
| 2.2.1 | Ratio de la rentabilité économique | 36 |
| 2.2.2 | Ratio de la rentabilité financière..... | 36 |
| 2.3 | Ratios de liquidité..... | 37 |
| 2.3.1 | Ratio de liquidité générale..... | 37 |
| 2.3.2 | Ratio de liquidité réduite | 37 |
| 2.3.3 | Ratio de liquidité immédiate..... | 37 |
| 2.4 | Les ratios de structure financière..... | 38 |
| 2.4.1 | Ratio d'endettement global..... | 38 |
| 2.4.2 | Ratio de capacité de remboursement des dettes | 38 |
| 2.4.3 | Ratio de solvabilité ou d'autonomie financière..... | 38 |
| 2.5 | Le ratio du taux de résultat financier | 39 |
| 2.5.1 | Par rapport aux produits financiers..... | 39 |
| 2.5.2 | Par rapport au résultat avant impôt..... | 39 |
| 2.6 | Ratio de revenue financier | 39 |
| 2.7 | Ratio de marge bénéficiaire..... | 39 |
| | CONCLUSION DU CHAPITRE..... | 41 |
| | CHAPITRE 03 : ANALYSE FINANCIERE DE LA SAA | 42 |
| | INTRODUCTION DU CHAPITRE | 43 |
| | SECTION 01 : PRESENTATION DE LA SAA..... | 44 |
| 1 | <i>Historique de SAA</i> | <i>44</i> |
| 2 | <i>Fiche signalétique de la SAA.....</i> | <i>45</i> |
| 3 | <i>Place de la SAA sue le marché Algériens des assurances.....</i> | <i>46</i> |
| 4 | <i>Activités de la SAA.....</i> | <i>46</i> |
| 5 | <i>La structure organisationnelle</i> | <i>46</i> |
| 5.1 | La Direction Générale | 47 |
| 5.2 | Les Directions Régionales | 48 |
| 5.3 | Les réseaux de distribution (agences)..... | 48 |
| | SECTION 02 : ANALYSE D'INDICATEURS DE PERFORMANCE DE SAA..... | 50 |
| 1 | <i>Analyse de l'équilibre financier</i> | <i>50</i> |
| 1.1 | Calcule du FR de la SAA | 50 |
| 1.2 | Calcule du BFR de la SAA..... | 50 |

| | | |
|------|--|-----------|
| 1.3 | Calcul de la TN de la SAA | 51 |
| 2 | <i>Analyse par la méthode des ratios</i> | 52 |
| 2.1 | Le ratio de croissance des primes émises | 52 |
| 2.2 | Ratio de croissance des primes acquises | 53 |
| 2.3 | Le ratio de sinistralité | 53 |
| 2.4 | Le ratio de frais de gestion | 54 |
| 2.5 | Le ratio combiné..... | 55 |
| 2.6 | Ratio de liquidité générale..... | 56 |
| 2.7 | Le ratio de rentabilité économique | 57 |
| 2.8 | Le ratio de rentabilité financière..... | 58 |
| 2.9 | Ratio d'endettement..... | 59 |
| 2.10 | Ratio de taux de résultat financiers par rapport aux produits financiers | 60 |
| | CONCLUSION DU CHAPITRE..... | 61 |
| | CONCLUSION GENERALE..... | 63 |
| | BIBLIOGRAPHIE | 65 |
| | ANNEXES | 69 |